

SONNET À M. W. CHAPMAN

Aux Canadiens français qui diraient sans remord
Que la plante de l'art ici ne saurait vivre,
Je répondrais, ouvrant les feuillets de ton livre :
" Elle croîtra toujours sous les *Rayons du Nord* ".

Souvent cet art gémit sous la dent qui le mord ;
Mais un noble talent surgit et le délivre,
Et le cœur canadien se sent soudain revivre,
Fécondé par son verbe harmonieux et fort.

En toi tout le génie altier de notre race
S'incarne et se reflète, en lumineuse trace,
Sur le chemin qui mène au devoir, à l'honneur.

Tes vers ont les parfums des brises laurentiennes
Et l'odeur des vertus civiles et chrétiennes
Qui vont dans les foyers répandre le bonheur.

J.-B. CAOUCETTE.

Québec, février 1910.

Pages de Littérature sociologique

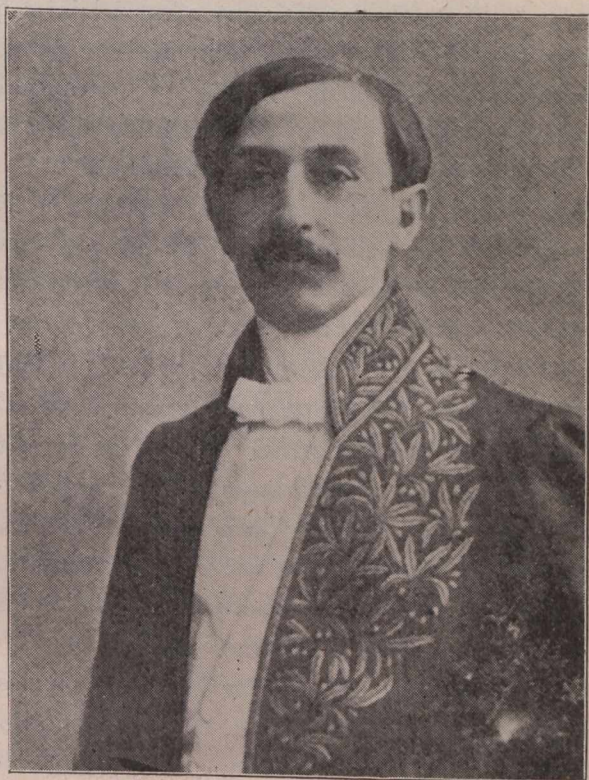
2e ARTICLE

EN fait, si M. Barrès consent à rentrer dans la ligne, il n'obéit pas à un pur sentiment. C'est la raison plutôt qui l'a conduit à ce qu'il appelle la *discipline de l'acceptation*. Les motifs se font pressants sous sa plume et s'ordonnent en une solide et *philosophique dissertation* :

Quelque chose d'éternel gît en nous dont nous n'avons que l'usufruit, mais cette jouissance même est réglée par les morts. ...L'individu, son intelligence, sa faculté de saisir les lois de l'univers ! Il faut en rabattre ! Nous ne sommes pas les maîtres des pensées qui naissent en nous. Elles sont des façons de réagir où se traduisent de très anciennes dispositions physiologiques. Il n'y a pas d'idées personnelles ! Les idées même les plus rares, les jugements même les plus abstraits, les sophismes de la métaphysique la plus infatuée sont des façons de sentir générales et apparaissent nécessairement chez tous les êtres de même organisme assiégés par les mêmes images. Notre raison, cette reine enchaînée, nous oblige à placer nos pas sur les pas de nos prédécesseurs ; ... c'est que nous sommes le prolongement et la continuité de nos pères et mères.

C'est peu de dire que les morts pensent et parlent par nous ; toute la suite des descendants ne fait qu'un même être. Sans doute celui-ci, sous l'action de la vie ambiante, pourra montrer une plus grande complexité, mais elle ne le dénaturera point. C'est comme un ordre architectural que l'on perfectionne : c'est toujours le même ordre. C'est comme une maison où l'on introduit d'autres dispositions ; non-seulement elle repose sur les mêmes assises, mais encore elle est faite des mêmes moellons et c'est toujours la même maison.

Si la forme de cette démonstration est empruntée, pour sa partie principale, à la langue du droit, le fond même en repose sur la théorie de la connaissance et de l'origine des idées.



M. MAURICE BARRÈS
De l'Académie française

Ne nous cachons pas cependant l'apparence de concession que fait M. Barrès à la doctrine sensationniste. Que celle-ci confonde l'idée avec une image, une portion d'image ou une fusion d'images semblables, elle laisse inexpliquée la force de généralisation de l'intelligence (1). M. Barrès ne l'ignore sans doute pas. Aussi, en considérant nos idées comme une résultante de nos "dispositions physiologiques", il entend, croyons-nous, n'en délaissier que pour l'instant l'aspect proprement spirituel afin d'insister davantage sur le rôle préparatoire que tiennent, à l'égard de notre connaissance, les sensations et les images qui en sont le point de départ nécessaire. Cette relégation partielle est un besoin de sa thèse.

Le même besoin lui fait exagérer, semble-t-il, l'influence qu'exercent sur nos jugements des dispositions physiques "très anciennes". Si, dans l'origine de nos images et sensations, il attribue à l'hérédité ou atavisme une part tellement prépondérante qu' "il n'y ait point en nous d'idées personnelles", il faut donner à cette affirmation une valeur non pas métaphysique et absolue, mais relative et morale. L'hérédité, M. Barrès le sait encore, n'exerce pas sur nous une pression assez inéluctable pour que nous ne puissions penser sans recourir aux images familières à nos ancêtres. Elle agit peut-être sur la nature de nos sensations, sources premières de l'idée ; nous ne voyons guère qu'elle puisse intervenir dans l'opération intellectuelle proprement dite.

Abrités derrière cette double réserve, nous sommes à l'aise pour reconnaître l'enchaînement logique de l'argumentation.

Nous croyons parfois que nos idées nous viennent de nous-mêmes et nous nous en glorifions comme un maître de sa propriété. Honte à nous ! Oublions-nous donc que nous avons reçu la vie d'une longue lignée d'ascendants et que, dès lors, les pensées que

(1) Peillaube (Père) : *Théorie des concepts*, Parties I et II (in-8, 466 pp. Paris, Lethielleux, 7 f. 50).

nous estimons nôtres sont en réalité leurs pensées infusées en nous avec leur chair et leur sang ? Nos idées procèdent d'images, les images naissent des objets qui nous entourent ; ces spectacles, qui donc nous permet de les contempler si ce n'est nos aïeux ? N'est-ce pas eux qui, avec la vie, nous ont transmis l'héritage du domaine familial et provincial où notre enfance a cueilli ses premières et ineffaçables impressions ? Si nous étions nés au sein d'autres familles et sur un autre territoire, aurions-nous été frappés des mêmes objets et concevrions-nous les mêmes idées que celles dont nous nous attribuons le mérite ? Vous le voyez bien ! conclut le logicien : " quelque chose d'éternel gît en vous ", dans votre esprit, des images qui ne s'y seraient pas fixées sans votre ascendance tout entière et dont la présence vous empêche de revendiquer la *propriété* de vos idées. Vous en avez la *possession*, c'est vrai, mais à la façon d'un usufruitier. Celui-ci jouit du domaine parce que seulement le maître y consent et dans la mesure encore où il autorise la jouissance. Et ce domaine enfin, l'usufruitier doit le restituer au propriétaire, après l'avoir non-seulement conservé intact, mais accru, augmenté, développé, enrichi ! Ainsi de nos idées, de nos pensées, de nos jugements, de toute notre " métaphysique infatuée ".

Mais à qui répondre de l'emploi que nous aurons fait de cet apanage héréditaire et à qui le restituer, direz-vous, puisque les propriétaires sont morts ? Leur disparition même ne vous en constitue-t-elle pas les dispensateurs souverains ? Et l'impitoyable dialecticien de répondre : A Dieu ne plaise ! Vos aïeux ont disparu, vous disparaîtrez à votre tour : croyez-vous que votre famille, votre province, votre nation s'aboliront avec vous ? Comme vous ne formiez qu'un avec vos pères, vous ne formez qu'un aussi avec vos descendants. C'est entre leurs mains, comme il est passé aux vôtres, que doit tomber le domaine ancestral. De fait, non-seulement nous continuons les morts " qui pensent et parlent par nous ", mais notre postérité nous continuera. Et ainsi, ancêtres qui ont fondé le

domaine, vivants qui le détiennent actuellement, descendants qui en hériteront : ces trois anneaux se soudent en une seule chaîne, ces trois êtres se confondent en un même être. Si donc nous voulons que nos fils nous continuent et nous restent fidèles, il faut que, nous, nous demeurions d'abord fidèles à nos aïeux et que nous les continuions.

Pour vaincre les dernières hésitations et faire mieux comprendre sa pensée, M. Barrès ajoute, à ces *comparaisons* tirées du droit, des arts mécaniques et de la biologie sociale, d'autres *exemples* qu'il emprunte à l'art de l'architecte et de l'entrepreneur. Accumulez sur un monument les motifs d'ornementation ; vous n'en changerez pas le type architectural. Bouleversez les dispositions primitives d'une maison : la demeure reste la même sans que varient les moellons ou les assises. Ainsi en est-il des générations familiales. Telle branche de la famille, tel individu de cette branche acquerront dans l'avenir des qualités que les membres vivants ne possèdent pas ; nous, les membres actuels, nous en possédons que nos ancêtres n'avaient pas acquises : c'est là " une plus grande complexité " due à " l'action de la vie ambiante ". Mais le fond, l'esprit familial ou provincial, n'en est pas changé ; cette action ne nous enlève pas notre nature atavique et nous formons toujours la même et unique famille, la même et unique province. Nous n'avons pas le droit de perdre cet *air provincial ou familial* que nous avons reçu non pour le défigurer, mais pour l'embellir et le transmettre plus radieux à notre postérité.

Fondé sur une démonstration aussi serrée, le dialecticien peut lancer sa conclusion comme un cri de victoire. Il la transforme en une *image* encore. Notre raison est une reine sans doute ; elle est une esclave aussi. Les principes l'enchaînent comme un prisonnier ses menottes. Le principe, nous l'avons posé : *Tout ce que nous possédons, nos idées surtout, nous a été transmis par nos pères et en simple usufruit.* Il ne reste qu'une seule conséquence possible : *Nous devons remettre à nos descendants le domaine dont nous*

n'avons que la jouissance et dont nos aïeux demeurent éternellement les propriétaires, dès lors l'accroître ou au moins le conserver intact ; pour cela, placer nos pas sur les pas de nos prédécesseurs. Cette expression finale, si pleine de sens et essentielle dans le vocabulaire barrésien, M. Bourget ne la rejetterait certainement point, lui qui intitule l'un de ses livres *Les pas dans les pas* ⁽²⁾.

Ainsi se clôt cette thèse que nous avons décomposée et détaillée pour la faire mieux entendre. S'il s'agit d'en apprécier la valeur, il faut d'abord reconnaître qu'elle n'est guère originale en son fond. Elle repose sur une des assertions les plus éprouvées de la philosophie sociale. D'après cette science, l'individu n'est pas le fondement de la société civile et politique ; c'est la famille qui constitue la vraie *cellule sociale*. L'individu ne vaut donc qu'en considération de la solidarité qui l'unit aux autres membres de sa famille. Sur cette prémisse devenue un truisme ⁽³⁾ les philosophes régionalistes ont étayé leur argumentation. Ils continuent : Or, la famille ne se compose pas seulement de ses membres actuels ; elle comprend, unis malgré la distance des lieux et l'intervalle des temps, tous ceux qui l'ont fondée jadis, tous ceux qui la continuent aujourd'hui, tous ceux qui la perpétueront jusqu'à son extinction définitive. On en est donc un membre défalcataire si on laisse se perdre un seul élément des traditions qui en soutiennent la vie morale, traditions de foi, d'honneur, de pensée ou d'action.

M. Barrès relève, par un accent vraiment personnel, l'exposé de cette théorie partiellement assez ancienne. On aura été frappé de sa rigueur logique. La pointe sèche d'ironie qui s'y tourne contre les prétentions de l'individu n'est pas là pour déplaire : le grand adversaire de l'individualisme contemporain, le critique Brunetière, a dû sourire d'aise en la saisissant. Assez rarement, nous semble-t-il,

⁽²⁾ *L'Eau profonde* — *Les pas dans les pas*.

⁽³⁾ Antoine (Père) : *Cours d'économie sociale*, 2e édition, 1899, pp. 91-2.

M. Barrès a su atteindre à cette netteté des divisions, à cette simplicité des transitions. Sous sa plume les images s'entassent, métaphores ou comparaisons ; à travers elles miroite la pensée. Les figures venues de partout, du droit, de la physiologie, des arts libéraux y voisinent avantageusement avec le vocabulaire abstrait requis par le ton même de la dissertation philosophique. Et des expressions largement significatives, comme " quelque chose d'éternel gît en nous ", " placer ses pas sur les pas de ses prédécesseurs ", complètent l'évocation magique de cette page où domine la grande figure de la famille, chaîne immense dont les anneaux se tiennent solidement unis pour parer les coups du temps.

Celui qui se laisse pénétrer de ces certitudes abandonne la prétention de sentir mieux, de penser mieux, de vouloir mieux que ses père et mère. Il se dit : Je suis eux-mêmes. De cette conscience quelles conséquences dans tous les ordres il tirera ! Quelle acceptation ! Vous l'entrevoiez : c'est tout un vertige délicieux où l'individu se défait pour se ressaisir dans la famille, dans la race dans la nation, dans des milliers d'années que n'annule pas le tombeau. — *Je dis au sépulcre : Vous serez mon père.* Parole abondante en sens magnifiques ! Je la recueille de l'Église dans son sublime Office des Morts. Toutes mes pensées, tous mes actes essaieront d'une telle prière — effusion et méditation — sur la terre de mes morts.

Pour M. Barrès, et pour ses lecteurs peut-être, l'exposé qu'il vient d'établir est à base de " certitudes " : le mot nous apporte comme le résumé de sa pensée. Quand ces vérités ont conquis un esprit, les *conséquences* en sont des plus bienfaisantes.

D'abord, constatant qu'on ne saurait socialement rompre avec ses ancêtres, on renonce à l'orgueil d'être autre qu'ils ne furent : pour employer encore un terme essentiel de la langue barrésienne, on *accepte* de ne penser ni n'agir autrement qu'eux. C'est le coup de mort donné à l'individualisme moral et intellectuel. On se dépouille donc de ses idées personnelles, on se " défait " de soi ; et, de même que l'alpiniste malheureux, emporté par l'effrayant vertige

de l'avalanche, abandonne à chaque arête du glacier un lambeau de son être jusqu'à ce qu'il se confonde enfin, au terme de la chute, avec la grande mêlée des morts ses devanciers, de même, quand on se livre au vertige, " délicieux " cette fois, d'un retour vers le passé de sa famille et de sa province, c'est au contraire avec joie qu'on dépose peu à peu sa propre personnalité pour s'assimiler aux siens, à sa race et à sa nation, les seuls êtres " que n'annule pas le tombeau ". Par cette *métaphore* grandiose M. Barrès semble protester humblement contre la manie orgueilleuse qu'il éprouva, au début de sa carrière, de pratiquer le *culte exclusif du moi* (4).

La figure se complète par la suivante, véritable effusion ; le chrétien y exprime, à l'aide d'un souvenir pieux, le résultat qu'opère, dans son âme à lui, la doctrine nouvelle. Dorénavant il fera du tombeau de ses pères l'école de sa vie, la source de ses pensées, la ruche où il distillera ses idées et d'où elles s'envoleront, comme un essaim d'abeilles, pour faire entendre de par le monde leur gracieux bourdonnement. C'est une seconde phase qui s'ouvre dans la carrière de l'écrivain ; la rupture avec son propre passé le rattache au passé de sa famille et de sa race, passé de foi sincère et de patriotisme chevaleresque (5). On le voit aussi : le soin de l'image pittoresque n'est pas moins constant chez lui que la recherche des idées traditionnelles et donc élevées. La métaphore qui nous occupe ne serait-elle pas un souvenir de Virgile ? Se rappeler que le poète des *Géorgiques* fait naître les abeilles des cadavres en putréfaction des animaux.

Les ancêtres que nous prolongeons ne nous transmettent intégralement l'héritage accumulé de leurs âmes que par la permanence de l'action terrienne.

(4) Cf. ses trois volumes cités plus haut.

(5) S'il n'est pas arrivé au bout de son évolution religieuse, on sent l'énorme distance que M. Barrès a déjà parcourue quand on lit ses discours contre l'antimilitarisme, contre l'accaparement par l'État des fondations de messes (28 octobre 1907), contre le monopole de l'enseignement officiel (janvier 1910).

C'est en maintenant sous nos yeux l'horizon qui cerna leurs travaux, leurs félicités ou leurs ruines, que nous entendrons le mieux ce qui nous est permis ou défendu. De la campagne, en toute saison, s'élève le chant des morts. Un vent léger le porte et le disperse comme une senteur. Que son appel nous oriente ! Le cri et le vol des oiseaux, la multiplicité des brins d'herbe, la ramure des arbres, les teintes changeantes du ciel et le silence des espaces nous rendent sensible, en tous lieux, la loi de l'éternelle décomposition ; mais le climat, la végétation, chaque aspect, les plus humbles influences de notre pays natal nous révèlent et nous commandent notre destin propre, nous forcent d'accepter nos besoins, nos insuffisances, nos limites enfin et une discipline ; car les morts auraient peu fait de nous donner la vie, si la terre, devenue leur sépulcre, ne nous conduisait aux lois de la vie.

Cette grande leçon donnée par les morts, ne l'entend pas qui veut ; ces conséquences de leur enseignement ne se produisent pas chez le premier venu. Il faut se soumettre à certaines conditions pour bien comprendre la voix des trépassés.

La condition essentielle, c'est qu'on ne se *déracine* ⁽⁶⁾ pas, qu'on reste soumis à l'action de la terre natale, qu'on garde ses yeux fixés sur l'horizon qui circonscrit l'existence, heureuse ou malheureuse qu'importe, mais nécessairement laborieuse, des ancêtres.

Pourquoi ? C'est là surtout, du fond de la terre où ils reposent, que les morts chantent leur leçon ⁽⁷⁾ ; c'est que, ce chant que distille leur tombe comme la rose son parfum, aucune brise ne l'apporte plus fidèlement que celle du terroir d'où il monte. Plus loin, on est trop loin pour en percevoir la véritable intensité.

En une phrase parfaitement cadencée M. Barrès aligne toutes les mesures et toutes les notes de ce cantique : par une *antithèse* ingénieuse il en distribue les parties entre deux voix, celle de la nature environnante qui proclame la destruction de toute matière,

⁽⁶⁾ Barrès : *Les Déracinés*, livre premier du *Roman de l'énergie nationale*.

⁽⁷⁾ Allusion probable à la promenade des morts le 2 novembre (cf. Crémazie).

celle de la nature provinciale qui affirme la persistance du lien entre ses familles et leurs membres de tous les temps et de tous les lieux. Cet hymne alterné se résume en fin de compte dans le cri de victoire que lance à la mort individuelle et physique la famille convaincue de sa survivance collective et morale. *Vous périrez comme nous périssons*, disent en chœur aux environs les oiseaux, les brins d'herbe, les arbres, les aspects du ciel, les espaces, tous êtres qui changent ; c'est " la loi de l'éternelle décomposition ". Et le climat, la végétation, les influences et les aspects de la nature provinciale, choses toujours renaissantes, répondent en chœur aussi : *Durez comme nous en recommençant chaque jour l'œuvre de vos aïeux* ; c'est la loi de l'universel recommencement ⁽⁸⁾.

Cette voix finale exprime deux vérités en lesquelles se condense toute la théorie du régionalisme. Le philosophe intervient à la suite du poète pour la résumer encore une fois. Non seulement nos ancêtres nous ont donné la vie comme un héritage à faire fructifier, mais de leur tombe ils nous prêchent à quel usage nous devons l'employer, à quelles lois nous sommes tenus de soumettre notre vie. Et l'on entend assez qu'il s'agit d'*accepter* " les besoins, les insuffisances et les limites ", qu'ils avaient eux-mêmes acceptés d'abord. Penser et vivre comme ses aïeux : c'est là, selon le mot essentiel toujours de la terminologie barrésienne, la plus impérieuse, mais aussi la plus féconde des *disciplines*.

Autant M. Barrès avait écarté le sentimentalisme de l'argumentation de sa thèse, autant il le prodigue dans le double développement que nous venons d'analyser. De sèche qu'elle apparaissait, la phrase devient vive et prend même l'allure solennelle de la période. Le chœur final respire une émotion profonde qui contraste avec la froideur de l'argument initial. Pour nous, c'est dans cet

⁽⁸⁾ Cf. de Guérin (Maurice) : *Le Centaure*. — Hugo (Victor) : *Stances à Villequier*.

habile mélange de logique pressante et de patriotique sentimentalité que réside surtout la beauté de cette page.

Venant de Charmes-sur-Moselle, quand j'atteins le haut de la côte sur Gripport, au carrefour où passe la voie romaine, soudain, dans un coup de vent, je reçois sur ma face tout le secret de la Lorraine. Au loin s'étendent devant moi les solitudes agricoles et, dans un ciel froid, brusquement émerge, isolée de toute part, la falaise que spiritualise le mince clocher de Sion. Quel enchantement sous mes yeux ! quel air vivifiant me baigne ! quelle vénération dans mon cœur ! Sainte colline nationale ! elle est l'autel du bon conseil. Dans toutes les saisons elle nous répète ce que Delphes disait aux démocrates mégariens : *de faire entrer dans le nombre souverain leurs ancêtres, pour que la génération vivante se considérât toujours comme la minorité.* Mais, en novembre, quand d'épais nuages l'enserrent et que le vent y jette les voix de cent cloches rurales, je vais vers elle comme vers l'arche salvatrice qui porte, sur les siècles et dans le désastre lorrain, tout ce qui survit à la mort.

Puisque la petite patrie est le lieu où l'on perçoit le plus distinctement la voix de ses défunts, quelle leçon va prêcher à M. Barrès sa terre natale de Lorraine ? C'est l'hypothèse succédant à la thèse, l'application après la théorie. On voit comme l'auteur est conduit naturellement de l'une à l'autre.

Au contact de sa Lorraine, de même que Chateaubriand dans les solitudes d'Amérique, le provincial sent ses oreilles et ses yeux frappés à la fois. Son regard se pose avec complaisance sur la petite ville, dont le nom même dit le "charme", sur la plaine couchée au pied de la côte, sur la voie romaine, dont l'antiquité évoque tant de majestueux souvenirs, sur les champs ensemencés où perce, comme une tige toute droite, la falaise de Sion.

Son oreille surtout s'ouvre toute grande. Un coup de vent vient de balayer la solitude ; il s'est accroché en passant au beffroi qui domine la falaise et lui donne l'aspect d'un doigt levé vers le ciel ; il semble qu'il ait mis en branle le carillon du mince clocher. A ce bruit, l'enfant du terroir "s'enchanté" et "se vivifie". Des

exclamations enthousiastes s'élancent de son cœur. Il se prosterne avec " vénération " pour mieux entendre le secret lorrain que les cloches lui murmurent et lui jettent à la face.

Peu à peu la colline s'anime. En tout temps elle lui apparaît comme un autel sur la table duquel, à l'aide d'une *métaphore historique*, il installe un oracle comme celui qui trônait à Delphes. Et le dieu lui enseigne que, " l'humanité se composant de plus de morts que de vivants " et la famille provinciale de même, les défunts constituant la majorité, les vivants la minorité, c'est la voix des trépassés qui doit orienter la conduite des vivants. Toute la théorie générale du régionalisme se trouve ainsi résumée une fois de plus.

Mais ensuite, et en novembre, l'autel se transforme en une arche : *métaphore biblique* destinée à corriger la nature païenne de la première. La colline, enveloppée de nuages comme le vaisseau de Noé, agitée par le son des cloches comme il l'était par le bruit des flots, abrite et protège, ainsi que l'arche son dépôt humain, la grande famille lorraine qu'aurait engloutie sans elle le déluge de l'invasion allemande. Elle invite ainsi le fils de ce terroir à s'enfermer derrière ses murs protecteurs pour y vivre en contact avec la famille entière de ses morts lorrains et des survivants du désastre, qu'elle gardera jusqu'à la fin des siècles. Ainsi s'applique, au territoire provincial, la doctrine spéciale du régionalisme.

Ces deux *images*, autour desquelles la description tourne tout entière comme sur un double gond, la dernière surtout, avec sa signification si précise et si artistement soutenue jusqu'au bout de la phrase, ces deux images, disons-nous, nous paraissent devoir être comptées parmi les plus heureuses inspirations de la fantaisie féconde de M. Barrès.

Ma pensée française a trois sommets, trois refuges : la montagne de Sion-Vaudémont, Sainte-Odile et le Puy-de-Dôme... Pourquoi ne dirais-je pas un jour les beaux dialogues que font ces trois divinités, quand le massif central

français contrôle et redresse la pensée de nos hardis bastions de l'Est ? — Mais le 2 novembre m'invite à des soins plus étroits ; ma piété filiale ordonne qu'en ce jour je me préoccupe d'adapter mieux encore mon esprit aux vérités qui sont le fruit lentement mûri de la terre de mes morts.

Maintenant que la thèse est solidement démontrée et logiquement appliquée, quelle *résolution* pratique ce pèlerinage au tombeau de ses pères va-t-il suggérer au moraliste ? Nous touchons au terme naturel de cette méditation philosophico-religieuse.

Du tertre, où il prie et réfléchit, M. Barrès aperçoit l'horizon de trois provinces que symbolisent trois montagnes : Sainte-Odile d'Alsace, le Puy-de-Dôme en Auvergne, Sion de Lorraine. Avec les monuments qui les dominent, croix, statues ou chapelles, elles apparaissent à l'imagination du poète comme trois divinités dressées sur leur piédestal. Déesses animées par sa fantaisie, elles vont même jusqu'à tenir entre elles une conversation dont l'oreille habituée du provincial réussit à percer le mystère. Elles se disent que la frontière française a été déplacée en 1870 ; discrètement, oh ! si bas ! elles proposent de la repousser. Il faudrait la redresser d'après la ligne que tracent les bastions de l'Est encore épargnés par la pioche germanique...⁽⁹⁾.

S'il écoutait les inspirations de sa piété nationale, M. Barrès recueillerait l'écho de leurs voix, il le fixerait dans ses livres, il communiquerait ces projets à la France pour l'induire à reconstituer au plus tôt ses anciennes frontières. L'écrivain prend ainsi d'avance un engagement qu'il tiendra partiellement plus tard. Sous le titre général *Les Bastions de l'Est* il racontera, dans *Au service*

(9) Avec une grande défiance de notre perspicacité littéraire nous risquons cette interprétation d'une demi-phrase assez obscure pour nous : " Le massif central français contrôle et redresse la pensée de nos hardis bastions de l'Est ".

de l'Allemagne et dans *Colette Baudoche*, les aspirations de son Alsace-Lorraine.

Pour l'instant, à l'occasion du 2 novembre, c'est la "piété filiale" qui fait battre son cœur. Elle lui inspire la résolution de s'attacher à mieux comprendre la théorie qu'il vient d'esquisser. Cette théorie, une dernière *métaphore* nous la présente comme un fruit qu'auraient produit les tombes de ses aïeux. La terre où ils reposent est un jardin. Sur chaque tertre s'élève la même plante où pend le même fruit ; et ce fruit, c'est la conviction que l'énergie nationale sera recomposée le jour où chacun des membres actuels de la race aura "replacé ses pas sur les pas" de ceux qui formèrent autrefois sa famille domestique et provinciale. Avant de le faire goûter aux autres, M. Barrès s'oblige à se l'assimiler d'abord lui-même. Le fruit a été "lentement mûri" ; le fils des planteurs primitifs doit, lui aussi, le déguster lentement afin que l'œuvre de résurrection et de restauration s'en opère plus sûrement dans son âme individuelle.

* * *

Arrivé au terme de cette étude sur *Le 2 novembre en Lorraine*, oserons-nous tenter un jugement d'ensemble ? En l'entreprenant, nous pensions bien expliquer une page de saine et forte doctrine sociologique ; nous n'aurions pas cru qu'il nous arriverait d'y constater tant de perfection littéraire. Nous l'avouerons cependant avec franchise : s'il nous fallait exprimer une préférence entre la valeur de la thèse et la qualité de l'exposé, notre choix serait tôt fait.

Nous louerions sans doute, et hautement, la variété de la phrase, l'abondance et la justesse des images empruntées à tous les ordres, la diversité des procédés de composition et la solidité de l'enchaînement. Notre critique se garderait de relever l'excessive

condensation de certaines pensées, l'incorrection apparente qui unit deux termes nullement exclusifs l'un de l'autre en réalité (les beaux *dialogues* que font ces *trois* divinités) et la terminologie abstraite où se complaît visiblement l'écrivain. La fièvre d'émotion qui circule à travers presque tout le chapitre et la patriotique chaleur qui s'en dégage, tout comme l'ardente fidélité au respect de la tradition dont l'auteur y fait preuve, tout cela nous autoriserait à laisser dans l'ombre ces vétilles.

Par contre, nous croirions ne pas pouvoir rendre suffisamment l'admiration qu'excite en nous la noblesse de cet enseignement philosophique et social. Et nous fermerions le livre en prenant la résolution à notre tour de fréquenter davantage la terre de nos ancêtres et le sol où ils dorment pour apprendre d'eux la grande leçon de leur vie et rendre, à leur exemple, notre vie plus utile à notre patrie qu'à nous-même. Nous nous jurerions de ne jamais les oublier sans remords et nous nous redirions les conseils récents d'un grand historien : " Si vous avez ce grand bonheur de posséder un coin qui soit bien le vôtre, je vous en supplie, ne l'abandonnez pas, revenez-y ! Ne soyez pas volontairement des transplantés, des *déracinés*... Oui, si vous avez cette fortune, grande patrie ou petite patrie, revenez-y ! On aime aujourd'hui à évoquer *les morts qui parlent*. Il me semble que, si ceux qui vous ont précédés dans la vie pouvaient parler, ils vous diraient : Revenez près de nous, nous vous communiquerons notre force. Nous en avons une même au fond de notre tombe, celle de nos exemples, celle de la solidarité qui unit dans une même famille les vivants et les morts " (10).

Si nous étions assez heureux pour ne pas faillir à ces résolutions, même pour les inspirer à d'autres, nous estimerions nous être

(10) Pierre de la Gorce : Allocution à la Conférence Olivaint (*Les Facultés catholiques de Lille*, 5e année, No 10, octobre 1909).

préparé suffisamment à servir, avec la cause du régionalisme littéraire, la cause aussi du nationalisme religieux et patriotique.

Emile CHARTIER.

Post-scriptum. — Le mouvement régionaliste de France a été brièvement étudié par M. Georges Casella et Ernest Gaubert dans leur ouvrage *La Nouvelle Littérature, 1895-1905*, IIe partie, c. 5, pp. 221-231 (in-12, 307 pp., Paris, Lausot, 1906, 3 f. 50).

E. C.

Un Artiste de chez nous

LES articles de M. l'abbé Hector Filiatrault dans la *Revue Canadienne*, en réponse à M. Louis Arnould, au sujet de son étude du *Correspondant* sur l'*Ame canadienne*, ont produit dans les cercles de Montréal une vive impression.

Certes, nous avons trop connu ici et justement apprécié l'éminent conférencier que fut chez nous le professeur de Poitiers, pour ne pas être heureux de constater que, loin de nous oublier—comme tant d'autres — il nous garde là-bas un bon souvenir dans la mémoire de son cœur, et l'article, désormais fameux, du *Correspondant* du 10 août était trop rempli de choses aimables à notre endroit, pour que nous ne fussions pas disposés à accepter d'assez bonne grâce les critiques qu'il formule à propos de nos mœurs et de nos coutumes canadiennes... Mais, il eut la main lourde parfois, et l'anecdote piquante !

Or, M. Filiatrault nous a si vaillamment et si brillamment défendus !... Ses articles ont laissé après eux tout un monde d'idées patriotiques de bonne et fière venue. Il faut être reconnaissants à ceux qui enrichissent ainsi notre patrimoine de gloire. Nous n'en avons déjà pas trop. Et puis — je me demande pourquoi M. Arnould n'y a pas pensé — nous nous jalousons si facilement les uns les autres !

Quelque part dans l'une de ses répliques—c'est dans l'*Epilogue* (livraison de décembre, page 527)—M. Filiatrault, en parlant des indiscretions des journaux, et pour établir " qu'on ne viole l'intimité que de ceux qui s'y prêtent ", écrit cette phrase très simple qui m'a rendue songeuse : " Le premier musicien de Montréal—je veux dire

M. Octave Pelletier, est un homme dont on ne voit jamais le nom dans les journaux ”.

Pourquoi, alors, faisons-nous mystère de notre admiration pour l'œuvre accomplie chez nous par M. Pelletier ? Serions-nous donc tous des ingrats ? Mû par une force mystérieuse et à mesure qu'il grandit, l'enfant tend à s'éloigner de sa mère ; ainsi, trop souvent, nous nous éloignons de ceux à qui nous devons les biens pourtant si précieux de l'esprit et du cœur : la formation, l'éducation, l'instruction, et nous perdons de vue, dans la jouissance même de ces biens, ceux qui nous les dispensèrent. Estimons-nous qu'il suffise d'avoir soldé leurs minces honoraires professionnels ? Il y a pourtant des choses qui ne s'évaluent point à la simple pesée ! Pourquoi faut-il qu'une fois le parfum aspiré, on mette si aisément de côté l'âme, l'esprit, le cœur d'où ce parfum avait jailli pour embaumer notre existence ?

Plus que tout autre l'artiste doit être sensible à un pareil mécompte. Dans le tourbillon de la vie utilitaire, on oublie trop facilement, bien qu'il soit de chair et d'os comme vous et moi, qu'il est pourtant un être à part, “ une lumière qu'il ne convient pas de mettre sous le boisseau ”, et que “ l'art ne constitue pas un métier, mais une vocation ”. — “ Pourquoi serions-nous obligés de faire vivre les artistes — disait une belle dame que j'aurais voulu lapider — ne vaut-il pas mieux encourager les ouvriers ? ” Bien sûr, il faut aider l'ouvrier ! Mais l'ouvrier de la pensée et du vaste savoir, le noble artisan de beauté, le chercheur d'étoiles qui ravit aux cieux les étincelles dont s'illuminent nos nuits de la terre, l'artiste, en un mot, ne mériterait-il pas d'être encouragé, honoré et remercié ? Je veux bien que comme d'autres il peine et il besogne, puisque c'est la loi commune. Cependant souvenons-nous que c'est peiner deux fois que de peiner par la pensée et par le cœur. Que du moins ce labeur ne nous soit pas rendu inutile par notre indifférence.

En octobre 1908, on fêtait à Montréal le jubilé musical du cher et bon vieux maître qu'est " le premier musicien de Montréal ", l'organiste de la cathédrale, M. Octave Pelletier.

1858-1908 ! Ne semble-t-il pas, à l'observer attentivement, que le léger trait qui unit les deux dates s'allonge démesurément et qu'il retrace à notre esprit évocateur une longue route parcourue ? La lutte ardue du commencement, les heures de doute et d'abattement, l'hostilité de quelques critiques peu à la hauteur de leur mission, la persistance des préjugés, l'apathie générale, la partialité jalouse des ambitieux pour qui l'art n'est qu'un commerce, voilà qui charge le tableau d'une ombre mélancolique et nous fait saisir la justesse de cette réflexion de Maulde La Clavière : " La gloire est un boulevard aux larges égoûts ".

Il y a cinquante ans, la musique au Canada était captive dans ses langes. Elle ne faisait guère entendre que des bégaïements maladroits, ou, peut-être, des cris aigus comme ceux d'un nourrisson en train d'essayer ses poumons ? Il lui fallait trouver d'abord les soins intelligents d'éducateurs convaincus de l'importance de leur tâche, doués d'une patience inlassable et pleins de confiance en l'avenir... lointain. Avant de songer, en effet, à enseigner la langue des grands classiques, il fallait s'imposer à l'ignorance à peu près générale et faire articuler intelligiblement aux futurs fervents de l'art les premiers sons.

Trois jeunes gens, à l'âme ardente et généreuse, se chargèrent de cette tâche à Montréal. Deux d'entre eux, MM. Ducharme et Panneton, s'en sont déjà allés, vers un monde meilleur, grossir le nombre des choristes de Cécile la sainte, laissant le troisième besogner tout seul et atteindre enfin au but.

Mais, pour y parvenir, M. Octave Pelletier a dû passer par des phases bien pénibles, nécessaires — paraît-il ! — au génie. Et, mal cuirassé, comme tous les délicats, contre les attaques de l'envie, il reçut souvent en pleine poitrine des traits hostiles. Pour le sou-

tenir, dans cette ascension vers l'idéal, le ciel avait allumé en lui le feu sacré de l'enthousiasme que le vent de l'épreuve ne fit jamais qu'attiser ; puis, à ses côtés, il avait placé la dévouée compagne de tous les jours, qui sut l'apprécier et combattre de sa sereine influence les difficultés sans cesse renaissantes.

J'étais bien jeune — qu'on me pardonne ce souvenir personnel — que déjà la réputation de M. Pelletier avait franchi le seuil de notre foyer. On le disait *grand musicien*, mais *puriste* et *rigoriste*. Rien n'est moins juste que cette restriction. J'eus l'heureux avantage de m'en convaincre, et, depuis longtemps, j'ai traduit le mot *puriste* par *fin observateur* et celui de *rigoriste* par *exécutant scrupuleux*.

Je ne me rappelle pas sans émotion ma première visite au studio de la rue Mansfield, le jour où je devins son élève. Quel ravissement quand, reprenant la leçon que je venais d'ébaucher si tristement — une sonate de Haydn — et caressant les touches d'ivoire de manière à les mettre en contact immédiat avec son âme, il fit chanter pour moi le grand maître autrichien ! Ce me fut toute une révélation ; et je compris dès lors que le pianiste n'est pas uniquement un homme habile, à la technique impeccable, mais qu'il est presque un créateur qui façonne à sa guise le son que lui prête l'instrument.

Ils admettent sans hésitation la théorie de la *Chanson au piano* ceux qui ont eu le privilège d'assister à un de ces récitals clandestins dont le maître gratifie parfois ses intimes, qui, connaissant son extrême timidité, et, escomptant sa vive admiration pour les productions des grands maîtres, lui arrachent par ci, par là, une citation, une variation, voire même une improvisation ! Et alors, il est impossible de ne pas s'abandonner au charme pénétrant de sa touche veloutée, onctueuse, tantôt d'une légèreté perlée, tantôt d'une énergie soutenue, réconfortante. En l'entendant, on n'est plus du tout tenté d'appeler le piano un instrument ingrat.

De tempérament nerveux et très impressionnable, M. Pelletier semble communiquer sa sensibilité au clavier. A ouïr la tendresse de son chant on dirait qu'il fait résonner les fibres mêmes de son être !

Malheureusement, la modestie du maître le rend injuste envers lui-même. Le croirait-on ? Il en est encore à regretter " de ne pouvoir faire apprécier les chefs-d'œuvre de l'art musical ! " Ce qui prouve que mieux on conçoit le beau, plus on est difficile sur le choix de l'expression par laquelle on veut le révéler, et que, en musique comme en sainteté, on soupire avec d'autant plus d'ardeur après la perfection qu'on en est plus rapproché.

Sous un tel maître, la leçon de musique présente un si vif intérêt qu'elle fixerait l'attention des plus humbles profanes eux-mêmes. Professeur admirablement consciencieux, qui n'écourte jamais la *demi-heure*, pour aucune raison, mais qui l'allonge le plus souvent, il se livre tout entier à ses élèves. Rien ne passe inaperçu à ses yeux ; il ne fait grâce d'aucune faute, d'aucune faiblesse. Il veut de toute son âme que le talent commis à sa garde produise cent pour un, que son élève devienne un véritable pianiste. Et vous verrez si, à force de vouloir, il n'opèrera pas un miracle de transformation ; si cette touche hésitante, embrouillée, sèche ou rude, ne sera pas, dans quelques mois, ferme, précise, riche ou moëlleuse !

D'ailleurs, dans la filiation artistique, tout comme dans l'autre, il y a hérédité. On n'est pas en vain élève de M. Pelletier. Toujours, chez ses disciples, vous trouverez quelques traits de ressemblance avec le maître vénéré. Aimer l'art, savoir aimer l'art, faire de l'art pour l'art, mais dans le beau sens de l'expression, c'est-à-dire en n'y voyant pas d'abord une question d'honoraires, mais une manifestation du beau, sous toutes ses formes, qui élargisse l'horizon et transporte vers les hauteurs, voilà son état d'âme, sa mentalité, sa croyance et sa foi d'artiste. Excelsior ! Toujours plus haut !

C'est toujours plus haut que M. Pelletier cherche à entraîner à sa suite les convertis à la cause esthétique. En cela, il obéit à une générosité impulsive, inhérente à tout véritable artiste : " Pour admirer une œuvre d'art, il faut s'oublier et se donner ; nous entrons ainsi en communion avec quiconque l'admire avec nous " (Cherbuliez). M. Pelletier remplit ce programme en toute perfection. Son émotion esthétique est une chaleur rayonnante qui augmente d'intensité en se communiquant.

L'amour de l'art, on peut l'affirmer, se transfigure presque en sacerdoce chez l'organiste de la cathédrale. On ne pouvait sûrement confier les grandes voix de l'église métropolitaine à une direction plus orthodoxe. Par sa triple formation chrétienne, intellectuelle et artistique, M. Pelletier était préparé mieux que personne à occuper ce poste éminent. À un profond sentiment religieux, à une parfaite intelligence des textes sacrés et à une connaissance très nette des ressources de son instrument, il joint un grand respect pour le saint lieu et un respect non moins grand pour ces petits sanctuaires individuels que sont les âmes des fidèles.

Il ne doit pas être seulement question, en effet, pour l'organiste chrétien, de chercher à éveiller ou à développer le sens artistique de ses auditeurs. Son rôle est tout autre et plus noble. Il lui faut rivaliser de zèle avec les architectes des cathédrales gothiques qui n'eurent d'autre ambition que celle de faire de ces énormes masses de pierre dentelée d'immenses porte-prières et qui ne rêvèrent d'autre gloire que celle d'élever les cœurs vers Dieu. L'organiste croyant a, lui aussi, la puissance de faire naître dans l'âme des émotions profondes qui durent et persistent, en dépit du temps, dans toute leur intégrité.

Dans une circonstance solennelle, j'entendis M. Pelletier exécuter un *Veni Creator* si fervent, que depuis, je ne récite jamais cette hymne qu'en suivant, par le souvenir, les accents lointains, jadis entendus, et toujours pénétrants, de l'orgue.

Entrez, le dimanche, dans la vaste enceinte de la cathédrale, à la tombée de la nuit, un peu avant l'heure de vêpres, alors que règne entre les piliers comme une demi-obscurité, et que, s'égrenant sous les doigts de l'artiste, de suaves préludes descendent vers la nef en ondes harmonieuses. Quelle douceur enveloppante, et quelle atmosphère de recueillement et de paix ! C'est le moment transitoire où les bruits du dehors vont s'éteindre. Cédant à cette musique pacifiante qui berce l'âme et la dispose à mieux saisir les soupirs inspirés des psaumes de David, facilement vous vous laissez aller à la méditation pieuse. Tout-à-coup une voix s'élève, jetant vers le ciel l'appel confiant : *Deus in adiutorium meum intende—Oh ! mon Dieu, au secours !* Le chœur répond et appuie la demande du célébrant. Il s'établit un dialogue de supplications toujours soutenues par les sons graves et doux de cette grande voix des orgues, qui reste la même alors que les voix humaines varient et qui semble symboliser l'espérance toujours ferme et toujours sereine au milieu des chaos et des heurts de la vie du monde. Puis, après la bénédiction du Saint-Sacrement, quand l'encens flotte encore comme un léger voile au-dessus de nos têtes et que sa senteur mystique avertit nos sens que nous avons frôlé la divinité, le cher maître, de là-haut, chante *crescendo* et *ad libitum* son cantique d'espérance à lui : espérance quasi triomphante et qui, ayant approché un moment l'éternelle puissance, ne craint plus rien des tristesses déprimantes d'ici-bas. L'âme est tonifiée, elle jubile, elle s'exalte dans un regain de vigueur ! Qu'importent les ennuis et les mesquineries d'ici-bas, l'âme est en haut !

Croirait-on que c'est ce frêle petit homme qu'est M. Pelletier qui se fait tout à la fois orchestre et chantre et qui nous distribue avec une prodigalité et une virtuosité incroyables cette harmonie exubérante ? Les auditeurs sont sous le charme. Ils ne songent à partir que lorsque les lumières s'éteignent et que, dans la cathédrale, tout retombe peu à peu dans les ténèbres... dans les

ténèbres, oui, mais pas dans le silence, car les échos restent éveillés pour longtemps !

Puisse-t-il demeurer de longues années encore, le cher maître, l'âme des grandes célébrations artistiques de notre église métropolitaine ! Puissent ses accents faire vibrer nos enfants des mêmes émotions religieuses et esthétiques qui, si souvent, nous apportèrent la paix et la joie !

Qu'il soit béni pour cette semence d'idéal dont il a embelli notre vie, pour ce travail obscur et si peu rémunérateur d'éducation artistique qu'il a accompli parmi nous au cours de sa vie déjà longue.

Ne soyons pas ingrats ! Aimons tous les artistes dignes de ce nom. Mais aimons surtout les nôtres, ceux qui ont grandi à l'ombre de nos clochers et qui sont, plus que d'autres, l'honneur de notre race et de notre pays.

Maria GIRARD-LAGACÉ.

M. BELCOURT

PREMIER MISSIONNAIRE CHEZ LES SAUVAGES

DE LA RIVIÈRE ROUGE

EN 1830 la mission de la Rivière Rouge comprenait trois stations, à savoir, Saint-Boniface, Pembina et Saint-François-Xavier, ou la Prairie-du-Cheval-Blanc. Chacune d'elles possédait une modeste église ou chapelle ⁽¹⁾. La seule qui put réellement prétendre au titre d'église était l'édifice en chêne érigé par Mgr Provencher au cours de 1820 ⁽²⁾. Bien que celui-ci n'eut jamais été achevé, et qu'il eut souffert sérieusement pendant l'inondation de 1826, il servait encore de cathédrale.

Mais il semblait que le temps était venu de bâtir une église digne de ce nom. En 1829 le gouverneur Simpson, qui estimait beaucoup l'évêque Provencher, offrit spontanément de souscrire pour la somme de £100, si l'on élevait une cathédrale en pierre ⁽³⁾. L'expérience avait prouvé que de pareilles bâtisses n'étaient nullement impossibles à la Rivière Rouge, puisque l'évêque de Juliopolis ⁽⁴⁾ était

⁽¹⁾ Un commis à la retraite faisait aussi l'école à Saint-François-Xavier.

⁽²⁾ M. l'abbé G. Dugas affirme dans son *Monseigneur Provencher*, p. 121, qu'elle ne put être mise à l'abri de la neige et de la pluie avant 1825. Nous ne pouvons voir comment ce put être le cas, puisque M. Dumoulin, qui partit en 1823, dit expressément que "l'office divin se faisait avec solennité dans la nouvelle église de Saint-Boniface" (*Notice sur la Rivière Rouge*).

⁽³⁾ Mgr Provencher à l'évêque de Québec, 6 juin 1830.

⁽⁴⁾ Mgr Provencher portait le titre d'évêque de Juliopolis. Il avait été sacré le 30 mai 1822 par Mgr Plessis de Québec.

justement à remplacer par une maison de ce genre (1829-30) celle qui lui avait jusque-là servi de " palais ". La pierre en était ramassée le long de la rivière et transportée à Saint-Boniface dans des bateaux plats.

Cette offre du gouverneur fit impression sur le bon prélat. Il résolut de passer en Canada et d'y chercher des fonds supplémentaires, ainsi que des recrues pour son clergé. Il partit donc au mois d'août 1830, et passa plus d'un an à solliciter des aumônes dans le Bas-Canada. On ne les ménagea pas à l'homme apostolique. En 1832 il retourna dans l'ouest, arrivant à Saint-Boniface le 17 juillet ; mais l'absence de maçons le contraignit à ajourner le commencement de son entreprise, vu que le seul homme de ce métier dans le pays avait déjà promis ses services à la Compagnie de la Baie d'Hudson.

Les fondations du nouveau temple furent posées dans le mois de juin 1833, et cinq maçons à l'œuvre firent bientôt des progrès si satisfaisants qu'en juillet de l'année suivante le prélat se plaignait d'être dans l'impossibilité de les fournir assez vite de pierre. L'église avait 100 pieds de long sur 45 de large, et lorsqu'elle fut achevée, elle devint l'orgueil de la colonie et fut immortalisée par le poète Whittier comme l'édifice " aux tours jumelles ". Elle ne fut terminée qu'en 1837, et, en juillet de cette année-là, il restait encore un peu de maçonnerie à faire au porche ⁽⁵⁾.

En rendant compte des travaux qu'elle occasionna, Mgr Provencher mentionne sa nouvelle résidence en pierre qu'il déclare tomber insensiblement en ruines, et qu'il nous montre comme la cause de beaucoup d'embarras les jours de pluie. Comme la chaux n'était pas encore connue à la Rivière Rouge quand elle fut bâtie, l'évêque

⁽⁵⁾ " Mon église est couverte en planche et se couvre en bardeau. Il y a en ce moment un peu de maçonnerie à faire pour finir le portail. Tout ce qui est fait paraît solide " (Mgr Provencher à Mgr Signay, 4 juillet 1837.)

avait cru la remplacer avantageusement par une espèce d'argile blanche qu'on trouvait dans certains endroits, le long de la rivière. Il avouait maintenant son erreur. En même temps il constatait que, après les grandes dépenses nécessitées par l'érection de sa cathédrale, il ne pouvait être question de bâtir une nouvelle maison pendant quelque temps.

Les fonds consacrés à ces travaux ne furent pas l'unique résultat de son voyage au Canada. Il en avait amené un sujet qui, le premier de tous ses prêtres, devait s'appliquer exclusivement à l'évangélisation des tribus indiennes éparpillées au travers de son domaine.

Le lecteur n'a pas oublié que le premier point des instructions données par Mgr Plessis aux missionnaires de la Rivière Rouge avait été la prédication de l'évangile aux indigènes et la préparation des grammaires et dictionnaires de leurs langues. Mais il est inutile de remarquer que, avec l'insuffisance numérique parfaitement évidente de son clergé, tout ce que Mgr Provencher pouvait faire était de pourvoir aux besoins spirituels des catholiques, Canadiens, métis et autres. Pourtant, de faibles efforts avaient de temps en temps été faits pour se conformer quelque peu aux directions de l'évêque de Québec sous ce rapport.

Humainement parlant, cette œuvre n'avait rien d'attrayant et les résultats obtenus n'étaient guère encourageants. M. Dumoulin, en particulier, n'avait pas emporté le meilleur souvenir possible des Indiens de la Rivière Rouge. En 1820, l'un d'eux lui avait tiré un coup de fusil pendant qu'il disait son bréviaire le long de la rivière Pembina, et la balle avait traversé son chapeau. M. G. Dugas donne à entendre que l'objet du Peau-Rouge était alors de constater si le prêtre était vulnérable ou non ⁽⁶⁾. Si c'était là réellement le cas, il faut croire que la première expérience de l'Indien ne le satisfit

(6) *Monseigneur Provencher*, pp. 314-15.

point, puisque le printemps suivant le même individu la renouvela avec un résultat identique (7). Mais cette fois quelques-uns des paroissiens de M. Dumoulin étaient proche. Ils s'emparèrent du sauvage et le garottèrent. " Un bon nombre voulaient le tuer ", écrit le missionnaire ; " mais heureusement qu'il s'est échappé ".

Outre qu'on n'avait eu personne pour l'entreprendre, la conversion des indigènes de la Rivière Rouge était une tâche excessivement ingrate. Comme M. Dumoulin l'écrivait, l'obstacle principal était " cette malheureuse coutume établie dans le pays d'enivrer les naturels lorsqu'on veut avoir quelque chose d'eux. La colonie le fait avec aussi peu de scrupule que la Compagnie. Dans les conventions même faites avec les sauvages pour l'achat de l'établissement de la Rivière Rouge, une des principales causes est que tous les ans la colonie délivrera aux principaux chefs tant de rhum, de sorte qu'ils en ont beaucoup plus qu'il ne faut pour s'enivrer tous " (8). Le missionnaire mentionne alors que, dans l'automne de 1818, une sauvagesse avait été tuée pendant une des orgies occasionnées par l'abondance des boissons fortes, ajoutant que pareils excès n'étaient nullement rares.

La situation s'améliora peu avec le temps. Il n'y a donc pas à s'étonner si M. l'abbé Belcourt paraît avoir eu ses craintes quand l'évêque de Québec l'envoya à la Rivière Rouge. Il était alors curé de Sainte-Martine, dans le Bas-Canada. L'appréhension qui animait tous les prêtres séculiers du Canada quand il était question de la Rivière Rouge, suffirait à elle seule pour expliquer les lignes suivantes de M. Belcourt à son Ordinaire.

" J'avoue sincèrement que je vois avec surprise et frayeur l'ordre expresse que vous me faites de me préparer à partir pour la Rivière Rouge, au moment où toutes mes craintes étaient tombées.

(7) M. Dumoulin à Mgr Plessis ; Pembina, 25 mai 1821.

(8) Le même au même ; *ibid.*, 5 janvier 1819.

Ce qui m'étonne c'est de voir combien je suis peu connu de Votre Grandeur. Les personnes qui vous ont parlé si avantageusement de moi, Monseigneur, m'attribuent gratuitement les qualités qu'elles me donnent ; je n'ai reçu de Dieu que des avantages bien communs, et celui qui pourra me remplacer à Sainte-Martine pourra tout aussi bien que moi figurer à la Rivière Rouge”.

C'étaient là certainement des paroles dictées ou bien par un excès de modestie, ou bien par le désir d'écarter la mission offerte. Viennent alors les déchirements d'un homme chez lequel les élans de la nature ne sont pas encore morts.

“ Je laisse un père et une mère inconsolables, qui se sont épuisés pour me procurer mon instruction ; mon père, je le sais, ne survivra pas à mon départ. Je crois que la conscience, d'accord avec la nature, me disent assez impérieusement qu'il n'est pas plus permis d'être ingrat envers des parents qu'avec des étrangers qui m'auraient rendu le même service pour me permettre ces réclamations. Tandis que Votre Grandeur a fait instruire des sujets qui n'auraient pas eu tous ces obstacles à vaincre ; tandis qu'il y a des Français qui ne seraient pas plus expatriés à la Rivière Rouge qu'en Canada... Je dirai de nouveau à Votre Grandeur : si mes représentations ne peuvent rien, si je suis inutile ou nuisible dans ce diocèse, si la Providence m'a fait naître ici pour une autre patrie, en tremblant j'obéis ” (9).

Malgré ces protestations de la nature, M. Belcourt fit son sacrifice, ne sachant guère que, dans son cas particulier, peu de consolations et d'abondantes mortifications d'un genre qui n'est point commun l'attendaient dans l'ouest. L'or n'est pas moins de l'or parce qu'il est accidentellement défiguré par des scories, et la perfection n'est point de ce monde. Ecrivant une histoire, non pas un panégyrique, il convient de dire en principe que Mgr Provencher

(9) 9 février 1831.

n'accorda jamais sa pleine sympathie au nouveau missionnaire qui, plein de zèle et de talent, quoique un peu inconstant et assez volontaire, eut fait plus de bien s'il eut été en parfaite harmonie d'idées avec son supérieur immédiat.

M. Georges-Antoine Belcourt ⁽¹⁰⁾ est le seul prêtre catholique qu'Alexandre Ross daigne mentionner nommément dans son ouvrage intitulé *The Red River Settlement*. Il l'appelle un "homme actif, intelligent et entreprenant", ajoutant que "tout paradoxale que puisse paraître l'assertion, M. Belcourt comprenait la langue des sauvages mieux qu'eux-mêmes. Avec une ingénuité et une persévérance caractéristiques, il profita de la nature même de l'idiome sauteux pour l'enrichir de composés qui exprimaient fidèlement et avec autant de force que faire se pouvait les idées exotiques propres à la civilisation et au christianisme. Sous ce rapport M. Belcourt a un avantage incalculable sur ses rivaux protestants qui, généralement parlant, doivent s'en rapporter implicitement à des interprètes dont les qualifications sont fort peu adéquates" ⁽¹¹⁾.

Après avoir étudié le sauteux, M. Belcourt établit (1833) sur les bords de l'Assiniboine, à quelque trente milles de son embouchure, un village indien pour lequel M. Georges Simpson, gouverneur-en-chef pour l'Amérique de la Compagnie de la Baie d'Hudson, fit présent d'une belle pièce de terre de cinq milles de long ⁽¹²⁾. Là furent avec le temps érigées une église et des maisonnettes entourées de champs minuscules. Le tout était plutôt le résultat de ses propres exertions que des efforts de ses néophytes. Pour réussir

⁽¹⁰⁾ Né à la Baie-du-Febvre, Bas Canada, le 22 avril 1803, M. Georges-Antoine Belcourt était le fils d'Antoine B. et de Joseph Lemire. Il fit ses études au collège de Nicolet, et fut ordonné prêtre le 19 mars 1827. D'abord curé à Saint-François-du-Lac, il fut en 1830 transféré à Sainte-Martine.

⁽¹¹⁾ *Op. cit.*, pp. 285-86.

⁽¹²⁾ *Ibid.*, *ibid.*

dans son entreprise, il n'épargna ni fatigue, ni travail manuel, ni dépense.

Il en était encore à ses débuts quand ses catéchumènes furent dispersés par une bande de Gros-Ventres qui fondirent sur eux au moment où ils s'y attendaient le moins. On avait justement bâti une maison d'à peine vingt pieds carrés, qui devait servir de chapelle pour le peuple et de logis pour le missionnaire. Elle était alors la seule bâtisse du genre à soixante milles à la ronde du palais épiscopal. Quand il fut assailli par les sauvages américains ⁽¹³⁾, Belcourt vivait sous un abri de peau et d'écorce. Il le quitta précipitamment pour se réfugier dans la maison en troncs d'arbre, où il rassembla les quelques Sauteux qui restaient.

Surprises et massacres étaient alors à l'ordre du jour. Les sauvages du sud, surtout les Sioux, prenaient plaisir à faire des sorties contre les Indiens du Canada, n'épargnant même pas les Canadiens et les Métis chaque fois qu'ils les prenaient au dépourvu. Dans le cas présent il semblerait que les étrangers étaient de simples maraudeurs ou des espions au service d'un parti plus important. C'était en septembre 1833, et tous les hommes étaient à la chasse du bison, à l'exception de deux païens, qui n'avaient même pas de flèches avec eux, et autant de chrétiens qui aidaient le missionnaire à scier des planches pour sa chapelle. De leur étroite retraite les deux chrétiens tirèrent coup sur coup, pendant que les autres faisaient un tapage tel que les braves méridionaux crurent prudent de se retirer. Cependant plusieurs jours durant ils tracassèrent les gens de M. Belcourt, se tenant cachés et essayant de fondre sur eux à l'improviste, avec l'intention probable de se procurer des scalpes avant de retourner chez leurs amis ⁽¹⁴⁾.

⁽¹³⁾ Les sauvages appelés Gros-Ventres par les Français étaient les Hidatsas, tribu siouse.

⁽¹⁴⁾ Lettre de M. Belcourt ; Mission Saint-Paul, 11 juillet 1834.

Cette circonstance donna lieu à un changement de location pour la mission naissante. L'emplacement choisi alors était originai-
 rement appelé la Prairie-à-Fournier, et se trouvait sur la rive
 gauche de l'Assiniboine. Il est connu aujourd'hui sous le nom de
 Saint-Eustache ; mais M. Belcourt le mit sous le patronage de l'apô-
 tre des Gentils et l'appela Baie Saint-Paul.

En juin 1835 le missionnaire annonçait qu'une trentaine de
 familles indiennes avaient semé, et se réjouissait à la pensée que
 Mgr Provencher lui avait envoyé des bœufs. M. Belcourt était par
 nature optimiste ; dans le cas présent il comptait beaucoup de
 familles pour lesquelles son serviteur avait fait toute la besogne.
 Des pommes de terre, du maïs et de l'orge, tels étaient l'objet de
 ces travaux.

Peu auparavant, une nouvelle recrue était venue au secours
 des missionnaires de la Rivière Rouge. C'était M. l'abbé Charles
 Edouard Poiré, qui fut ordonné à Saint-Boniface en 1833 et chargé
 de la desserte de la Prairie-du-Cheval-Blanc. Au bout de quatre
 ans il demanda à retourner dans l'est, sous prétexte qu'il n'était
 venu qu'à la condition de ne pas rester plus longtemps ⁽¹⁵⁾. Mgr
 Provencher dut le laisser partir en 1838.

M. Belcourt avait plus de persévérance. De fait, il est à remarquer
 que, malgré les angoisses que lui avait coûté son départ du Canada,
 il sentit bientôt, et conserva toujours, un véritable attrait pour
 l'ouest. En était-il momentanément éloigné, il languissait jusqu'à ce
 qu'on lui eût rendu son départ lointain. Il était homme de plans,
 toujours pour le plus grand bien de son troupeau, mais pas aussi
 souvent d'accord avec les inspirations d'un jugement plus mûr.
 Nous ne pouvons cacher le fait qu'il semble avoir généralement
 considéré comme essentiel au succès de sa mission ce qui n'aurait
 dû être regardé que comme un accessoire. La grâce peut transfor-

⁽¹⁵⁾ Mgr Provencher à Mgr de Sidyme, 30 avril 1837.

mer un païen dépravé en un chrétien modèle, mais elle n'a rien à faire avec les caractéristiques raciales. Peu importe pour aller au ciel que vous soyez fermier, pêcheur ou chasseur. Demander à un nomade invétéré qu'il s'attache à la glèbe avant de devenir chrétien, c'est aller trop loin et renverser l'ordre normal des choses.

Avec son expérience plus grande, Mgr Provencher aurait préféré plus de catéchisme et moins de labourage chez son représentant sur les bords de l'Assiniboine. Mais celui-ci était susceptible ; il était porté à voir dans les représentations qu'on lui faisait un déni de ses bonnes intentions, et parfois la pensée d'un prompt départ essayait de s'emparer de son esprit.

Au moment même où il annonçait à l'évêque de Québec de tels travaux agricoles dans la vallée de l'Assiniboine, il écrivait à propos de Mgr Provencher : " Monseigneur s'est rendu à mes désirs pour l'avancement de ma mission beaucoup plus qu'à l'ordinaire ⁽¹⁶⁾. J'ai cependant reçu de lui de temps en temps des lettres qui m'ont fait vivement désirer de m'en retourner au Canada... Je ne puis me persuader que Monseigneur n'ait pas d'antipathie contre moi... Si je ne verse pas mon sang pour le salut des infidèles, j'aurai bien versé des larmes. S'il plaisait à Votre Grandeur de les essuyer en me rappelant vers Elle, je lui baiserais la main avec actions de grâces " ⁽¹⁷⁾.

L'année suivante, pendant qu'il était encore à Saint-Paul, M. Belcourt signalait peu de progrès et de minces consolations, bien qu'il parut prévoir des temps meilleurs pour un avenir prochain. Des Sautoux dont l'habitation était près des Montagnes Rocheuses étaient venus s'enquérir de la vérité de ce qu'ils avaient entendu

⁽¹⁶⁾ A la date du 30 avril 1837, Mgr Provencher remarque dans une lettre à l'évêque de Québec que plus de 600 livres sterling avaient jusqu'alors été dépensées pour cette seule mission.

⁽¹⁷⁾ 25 juin 1835.

dire, à savoir que plusieurs membres de leur tribu " priaient " (c'est-à-dire étaient devenus chrétiens) dans un village sauteux qui se formait sur les bords de l'Assiniboine, et qu'un prêtre qui parlait leur langue comme eux-mêmes donnait cours à des paroles d'une sagesse admirable. Partis le 20 février, ils n'étaient arrivés à Saint-Paul que le 2 juin.

Cet été-là (1838), le missionnaire eut l'ineffable consolation d'admettre à la première communion cinq de ses néophytes qui avaient été en probation pendant trois ans. C'étaient les prémices de la nation sauteuse dans l'ouest.

A.-C. MORICE.

À SUIVRE.

Le Nord-Ouest d'autrefois

SOMMAIRE.—Rivière Rouge et Assiniboine.—Mémoires d'Alexandre Henry, jr.—
Le Fort Rouge. — L'Ours gris. — Le sirop d'érable. — Les bisons. —
Une salure. — Tranchée des Sauteurs. — Sociétés secrètes chez les Sauvages : Leur existence. — Les cérémonie d'initiation. — Les Jongleurs.—
La danse. — Récit d'un candidat. — Les Empoisonneurs. — L'influence du chistianisme.

RIVIÈRE ROUGE ET ASSINIBOINE. — Ces deux rivières étaient loin autrefois d'avoir la largeur et la profondeur qu'elles possèdent aujourd'hui. En 1738, La Vérendrye dut s'arrêter au *Portage-la-Prairie*, où il construisit le fort *La Reine*, parce que la profondeur de l'eau ne lui permettait pas de monter plus haut. Un arpenteur du nom de Robert McBeth rapporte qu'en 1815 la *Rivière Rouge* n'avait pas plus que le tiers de sa largeur actuelle. En 1820, les gens du pays avaient l'habitude, à l'eau basse, de traverser la *Rivière Rouge*, en face de la cathédrale de *Saint-Boniface*, en sautant sur des pierres qui tapissaient le lit de la rivière. Il n'était pas rare de voir des cavaliers se rendre d'une rive à l'autre, sans le moindre danger. En 1833, un missionnaire, M. Thibault, traversa l'*Assiniboine*, vis-à-vis la rue principale de *Winnipeg*, sur le tronc d'un arbre, qu'on avait jeté là, en guise de pont. On rapporte qu'en 1851, les bateaux de la Compagnie de la Baie d'Hudson, qui prenaient leur chargement sur la rivière *Assiniboine*, un peu plus bas que le fort *Garry*, ne pouvaient qu'à grande peine tourner bord sans toucher aux deux rives. M. André Beauchemin, qui fut député à la législature provinciale, racontait

qu'un jour, se trouvant à *Moore Head*, il avait réussi à sauter d'un bond d'une rive à l'autre de la *Rivière Rouge* ! La colonisation n'a pas peu contribué à rendre ces deux rivières plus importantes et par conséquent plus imposantes. L'irrigation des fermes, le long des vallées qu'elles parcourent, a augmenté considérablement le volume d'eau qu'elles transportent au lac *Winnipeg*. Les rivages sans cesse minés par le courant, ont fini par céder au flot rongeur qui les a lavés. Une autre cause de ce phénomène, ce sont les détours continuels que font ces deux rivières, sur presque tout leur parcours. On dirait que les eaux se plaisent à serpenter en tous les sens, comme si elles ne consentaient qu'à regret à quitter ces prairies plantureuses ! On calcule que la route par eau, à cause de cela, est en moyenne trois fois plus longue que par terre.

Les principaux bateaux à vapeur qui ont navigué sur ces eaux sont : l'*Alpha*, le *Cheyenne*, le *Swallow*, le *Keewatin*, le *Colville*, le *Northcote* et le *Marquette*.

MÉMOIRES D'ALEXANDRE HENRY, jr. — Alexandre Henry, jr, hérita avec le nom de son père de ses goûts pour la vie de trappeur. La Compagnie du Nord-Ouest lui confia plusieurs postes importants depuis le lac *Supérieur* jusqu'aux côtes du *Pacifique*. Il se noya le 22 mai 1814, à l'embouchure de la rivière *Colombie*. Cet intrépide voyageur a laissé un journal de ses courses. Son manuscrit couvre environ mille pages, qui n'ont pas encore été publiées, du moins en entier. Henry n'était pas un érudit. Il ne vise pas au moulage de la phrase, il la néglige plutôt. Il se contente de noter tout ce qui le frappe, le plus souvent sans donner ses impressions. J'ai glané çà et là quelques-uns des renseignements qu'il nous fournit sur la province de Manitoba, pour donner une idée de la valeur de ces MÉMOIRES. J'ai choisi les années 1799 et 1800, époque à laquelle il visita la *Rivière Rouge*.

LE FORT ROUGE. — On sait que M. D'Amours de Louvière érigea en 1738, à la jonction de la *Rivière Rouge* et de l'*Assiniboine*, un fort connu dans l'histoire sous le nom de *Fort-Rouge*. La plupart des écrivains le placent sur la rive sud de l'*Assiniboine* et je crois qu'ils ont raison. Henry prétend, lui, que les Sauvages lui montrèrent des cheminées et des caves sur la rive nord et lui assurèrent que c'était les Français qui avaient construit cet établissement. Il ajoute qu'il y avait également une chapelle dans ce fort et qu'un missionnaire y exerça son zèle pendant plusieurs années. Ce dernier détail nous confirme dans l'idée que le témoignage d'Henry ne repose sur aucun fondement sérieux. Car c'est un fait notoire qu'il n'y eut jamais de chapelle au *Fort-Rouge* et que les missionnaires n'ont fait qu'y passer. Les seuls prêtres qui ont devancé Mgr Provencher dans ce pays sont le P. Coquart, de juillet 1743 à juillet 1744, et le P. de la Morinie, de l'été 1750 à juin 1751. Il n'y a aucun doute que ces deux Pères Jésuites ont dû célébrer les Saints Mystères au *Fort-Rouge*, en se rendant au fort *La-Reine* (*Portage-la-Prairie*), mais il est également certain qu'ils n'y ont pas fait un long séjour. Leur résidence habituelle était au fort *La-Reine*, auprès de La Vérendrye, le chef de l'expédition, ou de Le Gardeur de Saint-Pierre qui le remplaça plus tard. Les seules courses qu'ils ont faites pour convertir les Sauvages, furent sur la rivière *Souris*, le lac *Dauphin*, et les bords du lac *Manitoba*. Le *Fort-Rouge* n'a été qu'un poste de second ordre, où les Français ne s'arrêtaient qu'en passant. Il était tributaire du fort *La-Reine*. Les cheminées et les caves dont parle Henry, ont dû être construites par les traiteurs qui visitèrent l'ouest, après la cession du Canada. Il faudra des preuves plus convaincantes que celles-là pour abandonner la notion reçue, que le *Fort-Rouge* occupait la rive sud de l'*Assiniboine* et se trouvait sur la pointe où les eaux de cette dernière se mêlent à celles de la *Rouge* !

L'OURS GRIS. — A l'époque où Henry visita le Manitoba, les ours gris faisaient leurs délices de la vallée de la *Rivière Rouge*. Il paraîtrait qu'ils ne jouissaient pas alors de la mauvaise réputation que les chasseurs leur ont faite depuis. Ils n'attaquaient en général que lorsqu'ils étaient poursuivis et blessés. Les Sauvages savouraient la chair de l'ours gris pourtant assez peu appétissante et, à l'automne surtout, ils lui faisaient une guerre impitoyable. Traqué de toutes parts, l'intéressant gibier a fini par disparaître.

LE SIROP D'ÉRABLE. — Les Sauvages entaillaient les érables et faisaient du sirop, chaque printemps. La sève de nos érables batards est loin de donner la même quantité de sucre que celle que l'on recueille dans les érablières de la province de Québec. Le sucre du Manitoba est loin également d'avoir la saveur exquise et délicate du sucre " du pays " des bords du Saint-Laurent. Nous pouvons l'emporter sur la province-sœur pour la qualité; mais quand il s'agit de notre sucre, de notre miel et de notre sirop d'érable, en toute justice, il nous faut dire: *Vive la province de Québec!*

BUFFLES. — En l'an de grâce 1800, les visons erraient dans le Manitoba, par troupeaux inombrables. Au printemps, ils s'obstinaient à traverser nos rivières aussi longtemps que la glace ne rompait pas sous leurs pieds. Leur instinct, sous d'autre rapport si merveilleusement développé, semblait faire défaut à ce sujet et ne pas les avertir du danger auquel ils s'exposaient! Il s'en suivait chaque année des milliers de noyades. Henry raconte qu'au moment de la débacle il vit, une année, la glace *charroyer* pendant deux jours les carcasses de ces pauvres animaux qui flottaient au milieu des glaçons.

SALINE. — Près de la *Rivière-aux-Gratias* (*Morris*) excitait selon Henry une saline, dont la source jaillissait abondante, l'hiver

comme l'été. L'évaporation donnait une moyenne d'un gallon de sel par 70 gallons d'eau, un sel très fin et aussi blanc que celui dont on fait usage de nos jours. Les Sauvages ne se souciaient guère de faire des salaisons. Ils se contentaient de faire fumer et sécher la chair du gibier ou du poisson qu'ils désiraient conserver. Lorsque les traiteurs établirent des postes dans le pays, ils exploitèrent quelquefois cette saline. Plus tard, lorsqu'ils eurent découvert au lac *Winnepegosis* une saline qui donnait un rendement plus considérable, ils abandonnèrent tout à fait celle de la *Rivière-aux-Gratias*.

TRANCHÉES DES SAUTEUX. — Un jour, Henry se trouvait à la *Rivière-aux-Marais*, dans un camp de Sautaux. Ces derniers apprirent soudain par l'un des leurs qu'une bande de Sioux avaient été aperçus qui se dirigeaient vers eux. Aussitôt les Sautaux se préparèrent à bien recevoir l'ennemi ; car le Sioux est pour le Sautaux l'ennemi héréditaire. Ils se mirent à creuser une tranchée. Comme ils n'avaient ni bêche ni pioche, ils se servaient de hache pour émotter la terre, tandis que les femmes et les enfants déblayaient le terrain au moyen de paniers et de chaudières. Dans une journée, ils pratiquèrent ainsi une tranchée de 20 pieds de longueur sur 5 pieds de largeur et 4 pieds de profondeur ! Les femmes et les enfants devaient se cacher au fond de ce fossé pour se mettre à couvert des coups de leurs ennemis, pendant que les guerriers, l'œil au guet, ne se montrant la nuque que pour viser et faire feu, défendraient les abords de la tranchée et tiendraient les Sioux en respect. Heureusement, les Sautaux en furent quittes pour leurs frais. Les Sioux se voyant découverts, rebroussèrent chemin.

CIMETIÈRE. — Un autre détail, que donne Henry, et qu'il est bon de noter, c'est la présence d'un cimetière près des rives de

l'Assiniboine, à l'endroit qui constitue aujourd'hui la rue principale de *Winnipeg*. Il ne faudra donc pas s'étonner si en faisant des travaux d'excavations pour les égouts ou l'aqueduc, la pioche du fossoyeur amène parfois à la surface des crânes indiens. Il est assez probable que les tramways électriques, qui circulent aujourd'hui sur l'emplacement du vieux fort *Garry*, se promènent au-dessus des restes de quelque guerrier *assiniboine* ou *cri*. Ces anciens, qui avaient répandu le sang et la terreur, de la Baie d'Hudson au *Mississipi*, et dont la ceinture s'enrichissait de plus d'une "chevelure" ennemie, que diraient-ils s'ils revenaient se promener dans nos rues animées ? La civilisation qui déjà recouvre leurs ossements aura bientôt enseveli jusqu'à leur souvenir !

SOCIÉTÉS SECRÈTES CHEZ LES SAUVAGES. — L'esprit du mal qui est aussi un esprit de ténèbre, se complait le plus souvent à tramer ses complots dans l'ombre, afin de mieux duper les hommes. C'était dans les antres des temples d'Eleusis et de Delphé que les prêtres du paganisme antique, enveloppés de voiles mystérieux, rendaient leurs oracles et que les aruspices cherchaient les secrets de l'avenir dans les entrailles fumantes des victimes immolées aux faux dieux. De nos jours, on connaît les séductions et les artifices des sociétés secrètes, qui du fond de leurs loges préparent les mesures criminelles destinées à tyranniser les consciences, à détruire les sentiments religieux au sein des familles et à ruiner la foi au cœur des nations. Il ne faudrait pas croire que les Aborigènes de l'Amérique aient échappé à l'influence de ces perversions de l'enfer. Eux aussi ont eu leurs sociétés secrètes et si leurs moyens d'action étaient naturellement moins considérables que chez les blancs, ils ne constituaient pas moins une puissance pour terroriser les individus et les exploiter. Sans doute, ces organisations ténébreuses n'ont jamais acquis, chez les Sauvages, l'éclat, ni l'influence envahissante des ateliers des frères trois points. Leurs procédés plus rudimen-

taires se ressentait de l'état plus primitif de leur condition sociale. Au surplus, leur cérémonial pour être plus simple était tout aussi grotesque que chez les fils de la Veuve. Quoi qu'il en soit, les sociétés secrètes ont existé chez nos tribus et là comme ailleurs elles ont fait une œuvre détestable. La société la plus répandue chez les Sauvages de l'Ouest, était celle des *Jongleurs et forts en médecine*. On la trouve chez presque toutes les tribus avec des variantes plus ou moins notables dans le formulaire d'admission et les prérogatives des élus.

Voici comment d'ordinaire se faisait l'initiation à l'ordre privilégié des jongleurs. Nos Sauvages commençaient souvent par où finissent leurs congénères les blancs, par un banquet. C'était le meilleur moyen de se mettre en bonne humeur et de pouvoir soutenir avec plus de constance les fatigues du cérémonial. Au lieu de se gaver de petits plats apprêtés avec science et recherche, ils attaquaient sans cérémonie la chair du buffle ou de l'original servie dans une énorme marmite commune et dévoraient le tout avec avidité. Et puis chacun des assistants aspirait quelques bouffées du calumet du chef. Un énorme bûcher qu'attisait la brise des prairies et qui promenait sa lueur vacillante sur le miroir des ondes de la rivière voisine ou les teintes sombres de la forêt prochaine, tenait lieu des lustres et des candélabres de nos salles de festin, les feuilles des arbres remplaçait les festons et les guirlandes ? Après le repas, c'était la danse avec accompagnement obligato du tambour et d'un chant en cadence. Cette danse que les Dakota appelaient *Wankan Wacipé* (danse religieuse) servait d'invocation à l'*Esprit* pour qu'il descendît sur les candidats et les pénétrât de ses lumières. La danse ne commençait en général qu'à minuit. Une loge était dressée en forme oblongue, entourée quelquefois de poteaux pour en protéger l'abord. On recouvrait la loge de feuillage et de peaux. Au centre de la loge se tenait celui qui présidait à la cérémonie et qui était, bien entendu, un *jongleur* maître passé. Près de lui se te-

naient quelques assistants. Chaque candidat en se présentant, devait offrir un présent au jongleur. Des gardes veillaient à ce qu'aucun étranger ne pénétrât sous la loge à ce moment solennel. Le chef initiait l'élu aux secrets de l'ordre en lui expliquant minutieusement la propriété de certaines plantes, l'époque où il fallait les aller chercher dans les bois, la manière d'en extraire les essences, et les formules d'invocation au *grand Esprit* qu'il fallait réciter avant de traiter les malades. Pendant les deux jours suivants, le candidat devait venir à la tombée de la nuit répéter la leçon reçue, afin qu'on s'assurât qu'il l'avait bien retenue.

Chez certaines tribus, le chef se mettait à tourner en cercle autour du candidat suivi des *forts en médecine* venus des camps voisins pour la circonstance. La marche s'accroissait en vitesse peu à peu jusqu'à ce qu'elle fut convertie en course à perdre haleine. A un moment donné, le chef lançait son *sac de médecine* sur le candidat qui tombait à la renverse, comme s'il eut été foudroyé. Alors tous les *forts en médecine* l'entouraient, secouant au-dessus de sa tête leur sac de médecine, comme si une vertu secrète devait s'en échapper pour en pénétrer le récipiendaire. Le chef ensuite lui aidait à se relever. Puis, on faisait sur lui divers tours de passe-passe, tels ceux que pratiquent nos prestigitateurs. C'est ainsi qu'on prétendait lui enlever une pierre près de son cœur, un os de sa tête, etc. Toute cette mise en scène n'était que de la poudre aux yeux, pour les assistants.

La partie sérieuse se passait sous la tente. C'est là, que les secrets de la société se transmettaient. Le candidat revenait portant l'insigne de sa dignité, c'est-à-dire un *sac de médecine*. Ce sac ne contenait d'ordinaire que quelques herbes, des dents d'animaux, des serres d'oiseaux, ainsi qu'une petite statue en bois ou en pierre, qui constituait son talisman. Ce talisman, il ne devait jamais s'en dessaisir. C'était son blason et il était censé renfermer la vertu qui lui permettait de guérir. Chez les Cris, les Sauteurs et les Maskégons,

certaines *jongleurs* ou *forts en médecine* formaient une société distincte et très redoutable. Cette classe à part fut toujours hostile aux missionnaires et ne cessa jamais de soulever les haines et les jalousies des sauvages contre les prêtres qui visitaient leur nation. C'étaient comme le 33^e degré des frères trois points de nos prairies !

Voici ce que l'un d'eux, qui finit par se convertir, racontait à ce sujet : " Le candidat se retire dans une forêt solitaire et jeûne pendant trois jours en l'honneur du *Manitou*. Il le supplie de lui accorder quelques-uns des pouvoirs qu'il possède et lui jure de porter toute sa vie, en son honneur, l'objet qui se présentera à son imagination pendant ses rêves de la dernière nuit. Enfin, avant de retourner parmi les siens, il se consacre pour toujours au service de ce *Manitou*. Se piquant le bras avec la pointe de son arme, il offre de son sang comme gage de sa foi. Parfois l'*Esprit* lui apparaît sous une forme humaine et l'assure de sa protection s'il demeure fidèle à sa promesse ". Aussi ces *forts en médecine* ont-ils souvent accompli des choses merveilleuses que les missionnaires n'hésitaient pas à attribuer à l'intervention des démons.

Un autre ordre de société secrète portait le nom d'*Empoisonneurs*. Les initiés de ce degré n'étaient que de lâches assassins. Un secret inviolable devait être observé. On avait des signes pour se reconnaître. Celui qui trahissait le secret était impitoyablement poursuivi par ses frères, jusqu'à ce qu'il fut disparu d'une manière ou d'une autre. Ces hommes méchants savaient préparer des potions qui menaient insensiblement à la mort. Ils versaient le poison dans le thé ou les viandes de celui ou de ceux qu'ils voulaient perdre. Ceux-là commençaient bientôt à ressentir des douleurs aux articulations et aux ongles. La peau se couvrait de tumeurs purulentes et de taches bleuâtres. A l'automne, et surtout à l'hiver, sous l'action du froid, la maladie semblait s'endormir et suspendre ses progrès ; mais au retour du printemps, les plaies se rouvraient et elles se mettaient à couler — ou à noircir. Le patient s'affaiblissait

de jour en jour et il mourait la deuxième année. On finit pourtant par découvrir des contre-poisons, lesquels, pris à temps, détruisaient l'effet du poison et guérissaient le malade. Dans certaines circonstances rares, les *forts en médecine* qui voulaient se défaire promptement d'un ennemi, à tout risque, préparaient un breuvage dans lequel entrait pour une partie le champignon vénéneux. Les *Empoisonneurs* s'exposaient en semblable cas à se faire connaître et à recevoir sur le champ le châtement de leur crime.

Aujourd'hui ces sociétés secrètes tendent à disparaître chez nos sauvages. Les *jongleurs* et les *forts en médecine* ne jouissent plus du même crédit qu'autrefois. Le christianisme en pénétrant les intelligences des lumières évangéliques, a transformé le cœur de ces pauvres infortunés ; et il finira bientôt, je l'espère, par détruire complètement le règne des faux prêtres du paganisme.

L.-A. PRUD'HOMME.

Saint Boniface, décembre 1909.

A Travers Les Faits et les Oeuvres

La session du Parlement anglais. — L'attitude du ministère. — Deux courants d'opinion dans le parti libéral. — Doit-on d'abord voter le budget, ou faire la guerre aux Lords ? — Ultimatum des nationalistes et des ouvriers. — M. Asquith résiste aux violents. — L'ouverture de la session. — Le discours du trône. — Le budget d'abord, l'abolition du *veto* ensuite. — Discours de Balfour et d'Asquith. — M. John Redmond définit l'attitude des nationalistes. — Les radicaux mécontents du ministère. — Le premier vote. — La réforme de la Chambre des Lords. — En France. — Le grand débat scolaire. — Un coup d'œil rétrospectif. — L'école neutre n'est pas neutre. — L'action des évêques. — M. Maurice Barrès, allié des catholiques. — Menaces jacobines. — Un projet tyrannique. — Nouveau ministère espagnol. — A Ottawa.

LA session du Parlement anglais s'est ouverte le 15 du présent mois. Elle provoque dans toute la Grande-Bretagne un intérêt passionné. Que va-t-il sortir de la Chambre des Communes issue du récent scrutin populaire ? Quelle tournure vont prendre les événements ? Quelle solution va recevoir le mémorable conflit entre les Lords et la Chambre basse ? Va-t-on assister au bouleversement de la constitution, voulu par les radicaux extrêmes et les socialistes ? La majorité disparate sur laquelle est forcé de compter le cabinet Asquith, va-t-elle avoir assez de cohésion pour permettre à celui-ci de surmonter les difficultés qui l'assiègent ? Une crise ministérielle et de nouvelles élections générales sont-elles imminentes ? Voilà quelques-unes des questions que se posent les hommes politiques et les grands organes de publicité.

Depuis la fin de la consultation populaire, ce qui a surtout exercé leur perspicacité, c'est l'incertitude quant à la ligne de conduite du ministère. Deux courants d'opinions se sont manifestés dans le camp libéral. Les modérés ont soutenu que le gouvernement devait, avant toutes choses, pourvoir aux besoins de l'administration et des services publics en faisant adopter le budget. A l'heure actuelle il n'y a pas de subsides votés par le Parlement, et les immenses dépenses qui incombent à un grand pays comme l'Angleterre doivent être soldées au moyen d'emprunts temporaires. C'est une situation anormale, qui ne saurait se prolonger. La Chambre des Lords a déclaré qu'elle suspendait le budget, jusqu'à ce que le peuple fût consulté. Si maintenant la Chambre des Communes, élue par le peuple, le mois dernier, le vote de nouveau, la Chambre haute tiendra sa parole et ratifiera les mesures fiscales sur lesquelles la majorité se sera prononcée favorablement. Puis le budget une fois voté, le gouvernement et le parti libéral aborderont la question du *veto* des Lords, et adopteront les mesures nécessaires pour y mettre fin ou le réduire à un simple droit d'ajournement. Mais les violents ont déclaré que les choses ne devaient point se passer ainsi ; que la tâche urgente, c'était la guerre aux lords ; qu'adopter d'abord le budget c'était jouer leur jeu, leur permettre de poser à la modération en satisfaisant les intérêts financiers, et leur donner ainsi plus de force pour combattre l'abolition de leur *veto*. Les nationalistes et le parti ouvrier se sont fortement prononcés pour cette dernière tactique. A Dublin, le 10 février, dans une réunion de son parti, M. Redmond a pris une attitude nettement intransigeante, affirmant son indépendance et celle de ses amis vis-à-vis le gouvernement et s'élevant contre l'idée de donner au budget pré-séance sur l'abolition du *veto*. En même temps, M. O'Brien, chef d'un groupe de onze députés irlandais dissidents, dénonçait d'avance comme une trahison envers la cause de l'Irlande le vote d'un budget qui impose à celle-ci un lourd surcroît de taxes. D'un autre

côté, le président du parti ouvrier, M. George N. Barnes, adressait à M. Asquith un ultimatum par lequel il le sommait de faire passer le budget au second plan et de marcher sans délai à l'assaut des privilèges de la Chambre des Lords.

Evidemment les deux courants qui se dessinaient dans le parti libéral existaient aussi dans le cabinet lui-même. MM. Winston Churchill et Lloyd-George étaient certainement favorables à une politique de guerre à outrance. M. Churchill disait le 6 février, dans une interview avec M. T. P. O'Connor : " Nous devons marcher sur les canons de l'ennemi ". Mais M. Asquith restait silencieux, et l'on se demandait quelle était sa pensée. Un jour on annonçait sa démission imminente. Le lendemain on affirmait qu'il allait céder à la pression des nationalistes et des ouvriers. Et au milieu de toutes ces conjectures, la date de la session arriva.

La veille de la réunion des Chambres, les changements ministériels nécessités par certaines nominations furent annoncés. M. Herbert Gladstone, nommé gouverneur-général de l'Afrique du Sud, était élevé à la pairie, et M. Winston Churchill, président du Bureau de Commerce, le remplaçait comme secrétaire de l'Intérieur ; M. Sydney Buxton, maître-général des Postes, succédait à ce dernier dans les fonctions de président du Bureau de Commerce ; M. Herbert Samuel, sous-secrétaire de l'Intérieur, était promu à celle de maître-général des Postes ; M. J. A. Pease, jusqu'ici premier whip libéral, devenait chancelier du duché de Lancaster. M. Pease a été défait aux élections, mais on lui trouvera un siège sûr dans le Lancashire.

La séance du 15 février a été peu importante. Un message royal a été lu demandant aux Communes d'élire leur orateur. Et la véritable ouverture de la session a été ajournée au 21 février. C'est M. James Lowther qui a été choisi de nouveau pour présider les séances de la Chambre des Communes. Le reste de la semaine a été consacré à l'assermentation des députés.

Lundi, le 21 février, Sa Majesté le roi Edouard VII s'est rendu au palais de Westminster, entouré de toute la pompe habituelle. Rarement discours du trône avait été attendu avec plus d'impatience. Enfin on allait savoir à quelle décision s'était arrêté le cabinet. Dès le début de la harangue officielle, on a pu constater que le premier-ministre n'avait pas voulu céder aux conseils des violents. Il y était dit que les dépenses autorisées par le dernier Parlement étant soldées au moyen d'emprunts temporaires, vu que les taxes édictées par le budget en litige ne pouvaient être légalement perçues, " des mesures doivent être prises sans délai pour remédier à la situation financière créée ". Les intransigeants ont dû ressentir une vive irritation en constatant que leurs objurgations ont été vaines. En effet cette phrase signifiait clairement que le bill des subsides allait être pris en considération avant la question du *veto*. Le discours du trône annonçait aussi que les nécessités de la défense de l'empire exigent une augmentation considérable dans le budget naval. En terminant son discours, le roi a prononcé ces paroles : " Une expérience récente a fait paraître de sérieuses difficultés, dues à des divergences réitérées entre les deux branches de la Législature. Des propositions vous seront soumises pour définir les relations entre les Chambres du Parlement, afin d'assurer l'autorité exclusive des Communes en matière de finance et leur prédominance en matière de législation. Ces mesures, dans l'opinion de mes aviseurs, pourvoiraient à ce que la Chambre des Lords fût constituée de manière à exercer impartialement ses fonctions d'initiative et de révision législatives ". On a beaucoup remarqué l'incidente : " dans l'opinion de mes aviseurs ", qui semblerait indiquer une réserve significative de la part du roi. Ce discours du trône est l'un des plus courts dont on se rappelle.

Le débat sur l'adresse dans la Chambre des Communes a été suivi avec un ardent intérêt. M. Balfour, chef de l'opposition, a critiqué l'ambiguïté du discours officiel quant à la question navale. Le

gouvernement, suivant lui, aurait dû se déclarer prêt à faire face à la situation, en pourvoyant à tout ce qui est nécessaire pour la défense de l'empire. Quant au budget, que l'on a soumis au peuple, il est difficile de discerner, a-t-il dit, dans quel sens le pays s'est prononcé. Quand ce budget aura reçu de cette Chambre un support froid et glacial, mais numériquement suffisant, il deviendra loi sans aucun doute. La majorité des circonscriptions dans la Grande-Bretagne est prête à le supporter ; mais peut-on prétendre que l'Irlande lui est favorable ? Si elle s'abstient de le combattre, c'est parce que les membres irlandais placent le *Home rule* au-dessus des intérêts financiers. Si le budget était considéré, abstraction faite de toute autre question, il serait rejeté. M. Balfour a ajouté que si la déclaration du premier-ministre en faveur du *Home rule*, avant les élections, avait été prise sérieusement en Angleterre, comme elle l'avait été en Irlande, les autres questions auraient été traitées comme quantités négligeables. Sur cent quarante-neuf discours prononcés par des membres du gouvernement, un seul contenait une allusion volontaire au *Home rule*. Le cabinet désirait que l'effet de la déclaration du premier-ministre fût local et non constitutionnel. Pour ce qui est de la Chambre des Lords, a dit le chef de l'opposition, tous les partis dans les Communes désirent qu'elle soit réformée, si ce n'est le parti ouvrier, qui veut l'abolir. Si l'on ne s'arrête pas à la surface des choses, comment le gouvernement pourrait-il dire qu'il connaît l'opinion du pays sur les grandes questions du jour. M. Balfour a terminé en demandant s'il était possible de confier seulement à une assemblée représentative le pouvoir de modifier toute l'administration du pays.

On avait une hâte fiévreuse d'entendre les déclarations du premier ministre. M. Asquith a annoncé à la Chambre qu'à part les mesures financières mentionnées dans le discours du trône, la seule législation à soumettre était celle concernant les relations entre les deux Chambres. Il n'y aura rien de plus dans cette session. Au

sujet du *Home rule*, l'abolition du *veto* des Lords est une mesure préliminaire indispensable, pour la discussion de cet important sujet. Le premier ministre a nié avoir jamais dit qu'il n'accepterait pas de rester en office à moins d'obtenir certaines garanties de la part du roi. Il a déclaré que le gouvernement procéderait par voie de résolution pour la question du *veto*, ce qui permettrait à la Chambre de la discuter avant Pâques. Le budget de 1909, avec quelques altérations, sera soumis sans délai au vote de la députation.

Après les deux chefs des deux grands partis anglais, qu'allait dire le troisième leader, celui qui est le maître de la situation, M. John Redmond ? Il a déclaré que les nationalistes formaient un parti séparé et indépendant, allié à aucun autre. Ils avaient appuyé le gouvernement aux dernières élections parce que la promesse du premier ministre relative au *Home rule* avait été complétée par une autre encore plus importante pour l'Irlande, celle de l'abolition du *veto* de la Chambre des Lords, ce qui équivalait à l'adoption du *Home rule*. Il avait pensé, avec tout le pays, que M. Asquith avait promis de demander comme garantie l'exercice de la prérogative royale, et de se retirer s'il ne l'obtenait pas. Mais il paraît que les nationalistes s'étaient trompés. Le chef du parti irlandais a terminé par cet ultimatum : " Si le premier ministre nous donne l'assurance raisonnable qu'il pourra faire devenir loi cette année le bill du *veto*, nous voterons pour le budget, mais nous ne voulons pas payer pour ne rien avoir." Le président du parti ouvrier, M. George N. Barnes, a pris une attitude analogue à celle de M. Redmond.

A un moment donné on a cru que le ministère allait se disloquer ou succomber devant un vote hostile au budget. Maintenant les apparences sont moins décourageantes pour le parti libéral, sans être encore bien rassurantes. Les nationalistes ont décidé de ne pas proposer d'amendement à l'adresse. Dans la continuation du débat, M. Winston Churchill a prononcé un discours plus vigoureux que

celui de M. Asquith, et son effet sur la députation libérale a été très favorable. Cependant le groupe radical avancé, dont Sir Charles Dilke est considéré comme le leader, et dans les rangs duquel on remarque Sir James Dalziel, et notre Joseph Martin (*fighting Joe*), ce groupe est très mécontent, et donnera peut-être autant de tablature à M. Asquith que les ouvriers et les nationalistes. Sur le premier vote de la session, toutefois, les scissions menaçantes ne se sont pas produites. M. Austen Chamberlain a proposé un amendement en faveur de la réforme du tarif et de la préférence impériale, dans lequel il déplorait que le discours du trône ne reconnût pas la gravité de la situation commerciale. MM. Balfour, Lloyd-George, Runciman, Bonar Law, et plusieurs autres sont pris part à la discussion. L'amendement a été rejeté par 285 voix contre 254, soit 31 voix de majorité pour le gouvernement. Les députés irlandais se sont abstenus. Les ouvriers ont voté avec le ministère. Trois députés libéraux n'ont pas voulu voter.

Dans la Chambre haute le débat sur l'adresse n'a pas été long. Lord Lansdowne a déclaré que les lords voteraient le budget adopté par la Chambre des Communes, qui vient de recevoir un mandat du peuple. Mais il s'est demandé si le ministère aurait l'audace de proposer virtuellement le gouvernement du pays par une seule Chambre, après son échec lamentable dans la récente consultation populaire. Lord Roseberry a donné avis d'une motion proposant que la Chambre siège en comité général le 14 mars prochain, afin d'étudier les moyens de réformer son organisation actuelle et de la rendre plus efficace.

La situation reste grave de périls pour le cabinet Asquith, et d'incertitude politique pour tous les partis en présence.

* * *

La session actuelle du Parlement français marquera une nouvelle étape dans la voie de l'oppression légale que subissent les

catholiques de France. La question scolaire a été posée devant la Chambre des députés de manière à mettre dans tout son jour le conflit des doctrines et des mentalités, et à manifester une fois de plus, aux yeux de tous les hommes de bonne foi, l'objectif véritable des maîtres de la République. Cet objectif, en dépit des dénégations sans franchise de M. Briand, c'est la déchristianisation de la France.

Nos lecteurs nous sauront peut-être gré de leur offrir ici une brève revue rétrospective de l'évolution législative et politique qui a produit la situation présente. La loi concernant l'instruction primaire en France, est celle du 28 mars 1882, avec les amendements qui y ont été faits de temps à autre. Jusque-là l'école primaire était religieuse et confessionnelle. Aucun des gouvernements qui s'étaient succédés depuis la Révolution n'avait conçu l'idée qu'on pouvait donner aux enfants du peuple une instruction sans religion, et qu'on devait éliminer cette dernière de l'enseignement public. Dans son livre sur *l'Instruction publique en France*, M. Guizot proclamait, en 1816, ce principe fondamental : " L'instruction primaire doit comprendre les préceptes de la religion et de la morale, les devoirs généraux des hommes en société, etc... ". Personne n'aurait songé alors à contester cette affirmation. Et dix-sept ans plus tard, lorsque le même M. Guizot fit adopter sa mémorable loi d'enseignement, qui a été comme la charte constitutionnelle de l'instruction primaire en France au dix-neuvième siècle, il ne fut que l'écho de la pensée universelle en inscrivant en tête de cet acte législatif un article qui se lisait comme suit : " L'instruction primaire comprend nécessairement l'instruction morale et religieuse, la lecture, l'écriture, etc. "

A la monarchie de juillet succéda la République de 1848, et lorsqu'il s'agit, en 1850, de refaire une loi concernant l'instruction primaire, le même indiscutable principe y fut inséré sans contestation : " Article 23.—L'enseignement primaire comprend : l'instruction morale et religieuse, la lecture, l'écriture, etc... " Il était réservé aux grands hommes de la troisième République de révolu-

tionner l'instruction primaire, et de répudier le principe tenu pour incontestable par des législateurs qui s'appelaient Guizot, Thiers, Cousin, Villemain, Lamartine, Victor Hugo, Dufaure, etc... MM. Paul Bert et Jules Ferry furent les principaux auteurs de cette évolution qui souleva les protestations de toute la France chrétienne, et fut combattue avec éloquence et énergie par les Freppel, les de Mun, les Keller, les Chesnelong, les Lucien Brun, et tant d'autres vaillants lutteurs. Le divorce de la religion et de l'école fut proclamé, et désormais la loi se lut ainsi : " L'enseignement primaire comprend : l'instruction morale et civique, la lecture et l'écriture, etc..." C'est en vain qu'au Sénat, un républicain, non suspect de cléricanisme, M. Jules Simon, parvint à faire insérer les mots suivants : " les devoirs envers Dieu et la patrie ". On réussit finalement à les faire disparaître, et l'on eut ce que l'on appela l'école laïque ou l'école neutre.

Mais en accomplissant cette œuvre néfaste, on se défendit d'obéir à des motifs antireligieux. On taxa d'injustice les évêques, les orateurs, les écrivains catholiques, qui énonçaient la loi nouvelle comme une agression contre la religion, comme une profession d'athéisme officiel. M. Jules Ferry protesta qu'il ne voulait pas créer une école sans Dieu, ni livrer l'enseignement aux idées matérialistes. " Il ne s'agit, s'écria-t-il, que de neutralité confessionnelle parce que celle-là seule importe à la sécurité de l'État et à l'avenir des générations républicaines, et non de neutralité philosophique. Il faut bien prendre garde en poussant trop loin les conséquences des principes que nous avons posés, de vouloir à toute force, et sans aucune utilité, séparer l'enseignement moral de toute notion dogmatique sur l'origine et la fin des choses. Quant à moi j'estime que tous les réconforts, tous les appuis qui peuvent fortifier l'enseignement moral—qu'ils viennent des croyances idéalistes, spiritualistes, théologiques mêmes—tous ces appuis sont bons. Ils sont tous respectables et tout le monde ici les respecte, et c'est au nom de tout

le monde que je ne crains pas de protester ici contre l'étrange prétention et la singulière argumentation que nous trouvons sur les lèvres de certains de nos collègues, lorsqu'ils assurent que nous voulons faire une école dans laquelle il sera défendu de prononcer le nom de Dieu. Eh ! nous entreprendrions un travail aussi insensé que nous ne réussirions pas". Ainsi donc les auteurs de la loi du 28 mars 1882 se défendaient de vouloir faire une neutralité agressive, une neutralité antireligieuse. C'était, affirmaient-ils, une neutralité sincère et loyale qu'ils avaient en vue. Ils voulaient simplement que l'enseignement religieux fût laissé, en-dehors de l'école, aux ministres des différentes religions, afin que, dans l'école, les enfants pussent trouver un terrain neutre, et consacrer tout leur temps à la science profane. Toutes les croyances pourraient s'y rencontrer, et toutes y seraient respectées. C'était encore le même Jules Ferry qui l'affirmait : " Si un instituteur public, s'écriait-il, s'oubliait assez pour instituer dans son école un enseignement hostile, outrageant contre les croyances religieuses de n'importe qui, il serait aussi sévèrement et aussi rapidement réprimé que s'il avait commis cet autre méfait de battre ses élèves ou de se livrer contre leur personne à des sévices coupables ". Nous n'avons pas besoin de faire observer à nos lecteurs que même cette neutralité sincère, cette neutralité loyale promise par le ministre, ne pouvait être acceptée comme satisfaisante par les catholiques. Pour eux, pour tout chrétien convaincu, il importe que l'atmosphère de l'école soit religieuse, que les vérités du christianisme soient à la base même de l'enseignement, et que celui-ci en soit tout entier imprégné, afin que les jeunes générations grandissent dans la connaissance et la pratique des principes qui sont le fondement le plus solide de la morale et de la vertu. La famille, l'éducation paternelle et maternelle commencent cette œuvre ; l'école, qui est le prolongement de la famille, doit la continuer. Cependant, les catholiques, ayant été vaincus dans leur lutte pour le maintien de l'école religieuse, avaient

au moins le droit de s'attendre à ce que la neutralité loyale qu'on leur promettait fût observée. Il n'en a rien été. Voilà vingt-huit ans que l'école neutre existe en France, et il est aujourd'hui manifeste que la neutralité est un leurre, et que sous son couvert c'est la guerre aux croyances catholiques, la guerre à l'idée chrétienne qui règne souvent dans les écoles publiques. Sans doute à côté de ces dernières il y a les écoles libres. Mais les gouvernements sectaires ont tout fait pour en diminuer le nombre. Par la suppression et la proscription des congrégations enseignantes, ils en ont détruit plusieurs milliers. Et aujourd'hui dans beaucoup d'endroits il n'y a pas d'école libre et les familles chrétiennes se voient acculées à l'école publique, si elles veulent faire instruire leurs enfants.

C'est en présence de cette situation douloureuse que les évêques de France ont élevé la voix, pour affirmer que l'école neutre ment trop fréquemment à son nom, et qu'on y donne un enseignement antireligieux. Et ils ont en même temps condamné un certain nombre de manuels scolaires où apparaît davantage l'esprit de dénigrement envers l'Eglise catholique, ses doctrines et son histoire. Quelques citations de ces livres montreront combien les évêques ont eu raison. Prenez, par exemple, l'*Histoire de France* de MM. Rogie et Despiques. En voici quelques extraits : " La Convention voulut soustraire le clergé à l'action du pape, chef étranger qui résidait à Rome ". — " Les prêtres manifestaient leur intolérance en rendant obligatoire le repos du dimanche ". Dans la *Morale à l'école* de M. Jules Payot, on dit : " Aucune croyance sur Dieu, sur l'origine et la doctrine du monde n'est acceptée par ceux qui pensent ". Et, dans le *Cours de morale* : " Nous ne pouvons formuler sur la nature de Dieu et sur son existence que des hypothèses invérifiables ; seules les intelligences peu éclairées acceptent les miracles et recourent à la prière pour attendrir Dieu ou le corrompre ". Voici un autre ouvrage, la *Morale et instruction civique* de MM. Aulard et Bayet ; on y lit des enseignements comme celui-ci : " Ceux qui

commettent des crimes ne sont pas toujours des hommes mauvais et méchants. Le plus souvent, ils sont aussi bons que nous, et ce n'est pas leur faute s'ils sont devenus criminels". C'est M. Aulard, l'un des auteurs de ce manuel, qui écrivait hardiment dans une revue : " Ne parlons plus de neutralité scolaire. Ne disons plus : nous ne voulons pas détruire la religion. Disons au contraire : nous voulons détruire la religion " .

En voilà assez pour montrer combien les évêques ont eu raison d'intervenir, de jeter un cri d'alarme, de signaler ce que l'on pouvait appeler la banqueroute de la neutralité ! Dans leur lettre collective du 14 septembre, on s'en souvient, ils ont d'abord rappelé la doctrine de l'Église sur l'école neutre, qui expose la jeunesse au danger de l'indifférentisme religieux. Puis considérant cette école comme un fait et comme le régime officiel de l'enseignement d'Etat en France, ils ont envisagé le cas où les parents catholiques n'ont pas le choix, faute d'école libre accessible, et sont forcés d'envoyer leurs enfants à l'école laïque. Alors, ont-ils dit, le moins que nous puissions et que vous puissiez exiger, c'est qu'elle soit vraiment neutre, comme on l'a promis, et que vos croyances n'y soient pas sournoisement ou audacieusement battues en brèche. Cette attitude si naturelle, si rationnelle, de l'épiscopat a déchaîné toutes les fureurs dans le camp sectaire. Comment ! les évêques osent essayer d'enrayer l'œuvre antichrétienne, antispiritualiste, antireligieuse de l'école laïque ! Sus à ces téméraires, et pour les punir, préparons de nouvelles entravés, fabriquons de nouveaux baillons, forgeons de nouvelles chaînes. Voilà le sentiment qui perçait à travers tous les discours prononcés par les blocards durant le récent débat.

Tour à tour on y a entendu les champions de la liberté et du respect de la conscience, et ceux de l'oppression jacobine. MM. Groussau, Barrès, Cochin, Gayraud, Piou, ont été les porte-parole de tous ceux qui voient dans les croyances spiritualistes, dans la foi chrétienne, les meilleures garanties de l'ordre, de la paix sociale,

de la morale publique, du progrès véritable. MM. Doumergue, Buisson, Steeg, Briand, Jaurès, ont chanté les gloires de la morale indépendante, et les beautés de l'école laïque, où l'on combat la superstition, où l'on enseigne à l'enfant qu'il peut choisir la religion qu'il veut ou n'en choisir aucune.

Un des plus brillants discours de ce débat a été certainement celui de M. Maurice Barrès. Il a démontré que l'école laïque n'est pas neutre. Il a cité les paroles d'un recteur, bon fonctionnaire de l'instruction publique, qui disait : " On ne devrait pas exiger la neutralité parce qu'elle est impossible ; il est impossible à un esprit affranchi des religions confessionnelles de prononcer un mot qui soit vraiment neutre ". Et alors il s'est écrié : " Vous n'êtes pas neutres. Qu'êtes-vous donc ? Vous êtes anticatholiques. Quelques-uns d'entre vous le sont avec âpreté, avec une sorte de haine comme des ennemis déterminés de l'Église. D'autres se bornent à n'avoir aucune compréhension du fait religieux. A leurs yeux, la religion n'est qu'un amas de superstitions ". Puis l'orateur a démontré, dans une page merveilleuse de verve et de justesse, que les apôtres de l'école neutre, dans leur tentative d'édifier une morale sans religion, à la place de la vieille morale religieuse, ont échoué lamentablement. Son discours a produit beaucoup d'effet, même à gauche. M. Jaurès n'a pu s'empêcher de lui en témoigner son admiration. Mais, a-t-il demandé, " au nom de quelle doctrine M. Barrès a-t-il parlé ? J'imagine qu'il doit s'étonner du rôle de sauveur de l'Église qu'on lui fait jouer, à lui philosophe incroyant ". Ainsi interpellé personnellement, M. Barrès a voulu répondre aussitôt. Nous tenons à citer sa noble et loyale déclaration :

" Ma connaissance, si incomplète qu'elle soit, de l'histoire, a-t-il dit, et mon expérience de la vie s'accordent pour me faire constater que les lois de la santé des peuples et de l'individu sont conformes au décalogue tel que nous l'apporte l'Église. C'est pourquoi je défends le catholicisme. Il y a une seconde raison pour que je le

défende. C'est que je trouve dans le catholicisme l'atmosphère où se développent le mieux les plus magnanimes sentiments de notre race. Tel est le motif qui fait ma conviction. Je vois dans le catholicisme un modèle de la santé sociale et le générateur des sentiments les plus nobles, et voilà pourquoi je défends le catholicisme avec un respect filial "

Ce sont là de généreuses paroles. Espérons que M. Barrès fera un pas de plus et deviendra pour l'Église mieux encore qu'un allié.

Nous ne pouvons analyser tout ce long débat. Les orateurs de l'opposition ont démontré clairement que l'école laïque n'est pas neutre. Que dis-je ? Les orateurs blocards l'ont démontré eux-mêmes. Ainsi, M. Doumergue, le ministre de l'instruction publique, a cité comme irréprochable cette phrase d'un manuel condamné : " Dieu est pour nous dans l'inconnaissable ; nul ne peut en dire avec certitude quoi que ce soit ". Comme s'il n'y avait pas dans ces mots une contradiction flagrante de l'enseignement de l'Église sur la divine Trinité. Au fond les sectaires sont d'accord sur ce point avec les catholiques. Ils savent que l'école n'est pas neutre. Mais ils veulent qu'elle ne le soit pas, car ils attendent d'elle la déchristianisation complète de la France. C'est ce que M. Piou leur a dit. Dans un langage admirable, il a montré la situation telle qu'elle est, et défini avec une précision puissante l'attitude respective des partis : " Nous sommes en présence, s'est-il écrié, d'un conflit irréductible. Tant que l'on a pu espérer, à l'école, une conciliation possible à la faveur d'une équivoque, la neutralité a pu s'établir. Mais aujourd'hui il n'en est plus ainsi. Vous êtes des positivistes, des matérialistes ; il n'y a pas de Dieu pour vous, il n'y a que la raison et la science. Mais nous, nous ne voulons pas subir le joug de votre courte science et rapetisser notre conscience à des doctrines que nous jugeons secondaires.

" Vous ne voulez pas céder : nous ne céderons jamais. Vous pouvez multiplier vos votes, vos lois, jamais nous ne renoncerons à nos idées. Voilà le conflit.

“ Et voici la solution :

“ Si le gouvernement se sent impuissant à faire respecter les manuels primaires, à enseigner la doctrine spiritualiste qui y est inscrite à chaque ligne, je ne vois plus qu’une solution : que l’Etat renonce à enseigner, ou du moins que la liberté d’enseignement soit établie sur de telles bases qu’à côté de ses écoles, nous ayons les nôtres, subventionnées par l’Etat au même titre que les vôtres ”.

Ce régime de justice, que les catholiques belges ont établi depuis un quart de siècle, les sectaires français ne devraient pas le redouter, puisqu’ils ont la force, et qu’ils se vantent d’avoir avec eux l’immense majorité de la France. M. Piou leur a adressé ce défi

“ Nous, nous sommes dépouillés de tout ; vous avez fermé 25,000 écoles libres, séparé l’Église de l’Etat ; il ne nous reste qu’une chose : la foi en une religion que nous n’abandonnerons jamais. Et vous, vous qui avez tout, vous redouteriez d’engager la lutte avec ces agonisants ?

“ Voilà le défi que je vous adresse. Vous nous avez réduits au dénuement, vous avez une majorité imposante, vous avez le gouvernement, l’administration, le budget, et vous n’osez pas combattre avec nous sur le terrain de la liberté. Faites vos écoles, nous ferons les nôtres et nous mettrons le pays entre vous et nous.

“ Nous vous donnerons le spectacle des dernières convulsions de notre agonie, et alors, doctrine contre doctrine, idées contre idées, vous aurez le pleine liberté et nous aurons la pleine liberté, nous aussi : la France jugera entre nous.

“ Acceptez-vous ? J’en appelle à la liberté contre vous ”.

Et l’éminent orateur a terminé son magnifique discours par cette fière parole : “ Nous voulons la paix dans la liberté ou la guerre jusqu’à la fin ”.

La liberté ! Ce n’est pas le doucereux et perfide M. Briand qui la donnera aux catholiques. Dans un discours insidieux, il a accusé les évêques d’exagération, de légèreté, d’injustice. Il a déploré l’in-

tolérance de l'Église. Et il a vanté la modération du gouvernement, qui ne répondra pas à la levée de boucliers épiscopale par la suppression de l'enseignement libre, par le monopole de l'Etat et sa main-mise sur toutes les écoles. Oh ! non, M. Briand est trop conciliant, trop pacifique pour recourir à ces moyens violents. Mais il se bornera à un ensemble de " dispositions mesurées ", grâce auxquelles les pères de famille, les écrivains catholiques, les évêques seront baillonnés. Puis, cela fait, M. Briand réalisera la petite opération qu'il annonçait récemment. Il " pénétrera " dans les écoles catholiques, afin de les assujettir à l'inquisition de l'Etat.

Ce long et symptomatique débat s'est naturellement terminé par un ordre du jour de menace pour les catholiques ; en voici le texte : " La Chambre, confiante dans le Gouvernement pour défendre contre tous leurs adversaires l'école laïque et le personnel enseignant, et résolue à discuter, avant de se séparer, les projets de défense de l'école laïque, repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour ". Cet ordre du jour a été adopté par 385 voix contre 137. Comme corollaire de ce vote, les dépêches nous ont annoncé subseqüemment que le gouvernement a déposé devant la Chambre un bill soumettant les écoles libres au contrôle de l'État quant aux programmes, au choix des livres scolaires, à la qualification des instituteurs, etc. Le texte de cette nouvelle mesure d'oppression ne nous est pas encore parvenu. Nous l'étudierons dans notre prochaine chronique.

* * *

L'Espagne a vu se produire une nouvelle crise ministérielle. Le cabinet Moret a dû donner sa démission, et c'est un cabinet formé par M. Canalejas qui lui a succédé. Le nouveau premier ministre représente l'élément avancé du parti libéral. Les dépêches annonçaient, peu de jours après son avènement, que suivant lui,

“ la restriction de l'influence de l'Église catholique et l'inauguration d'un large système d'éducation publique sont les bases mêmes du progrès national ”. On comprend ce que cela veut dire. Il est à espérer que le nouveau gouvernement ne pourra longtemps se soutenir, et que M. Maura sera prochainement appelé à reprendre l'œuvre interrompue par la conjuration internationale devant laquelle il a été forcé de se retirer, après la juste exécution de l'anarchiste Ferrer.

* * *

A Ottawa, le bill relatif à la défense navale est toujours en discussion. A la seconde lecture du projet, M. Borden a proposé un long amendement dans lequel il est dit que les propositions du gouvernement ne sont pas en harmonie avec les recommandations de l'Amirauté ; que tout en nécessitant une dépense considérable la mesure n'apportera à l'empire aucune aide efficace et immédiate ; que l'on ne devrait se lier à aucune entreprise d'un caractère permanent et entraînant de grandes dépenses futures, sans soumettre la question au peuple ; qu'entre temps pour venir en aide aux nécessités imminentes de l'empire, le Canada devrait, à titre de contribution volontaire et loyale, offrir une somme suffisante pour acheter ou construire deux Dreadnoughts. M. Monk a proposé un sous-amendement demandant que la question soit soumise à un plébiscite avant que le parlement prenne une décision finale.

Sir Wilfrid Laurier, M. Borden, M. Monk, M. Lemieux, M. Foster, et un grand nombre d'autres orateurs ont pris part à ce débat, l'un des plus graves qu'il y ait eu depuis longtemps dans notre Parlement fédéral.

Thomas CHAPAIS.

Québec, 24 février 1910.

Chronique des Revues

SOMMAIRE. — LES LIMITES DE NOTRE CAGE (Article de M. Jean Brunhes. — *Le Correspondant*, 10 décembre 1909). — MÉDITATION POUR LA SAINT-SYLVESTRE (Article de M. le Comte de Mun, de l'Académie française, 31 décembre 1909). — LES INONDATIONS DE PARIS (Comptes rendus du *Gaulois*, 27 janvier 1910). — LES CONGRÉGATIONS AVANT LA RÉVOLUTION (Etude de M. le Comte d'Haussenville, de l'Académie française, 14 décembre 1909). — LA RÉFORME JUDICIAIRE EN FRANCE (Article de M. Jean Cruppi, ancien ministre, du *Matin*—décembre 1909). — L'ENQUÊTE OBLIGATOIRE AU CANADA (Article de M. Philippe Millet, des *Annales du Musée Social*, novembre 1909). — L'ÉCOLE EN FRANCE (Article de M. Maurice Barrès, de l'Académie française, décembre 1909). — L'ÉDUCATION DES FILLES ET LES " AFFAIRES " (Article à l'*Action Sociale*, M. le Comte Catta, janvier 1910). — LA FOI DE COPPÉE (Discours de MM. Jean Aicard et Pierre Loti, à l'Académie française, 23 décembre 1909). — LA SURVIVANCE D'UNE RACE (Article de M. l'abbé Perrier, *Action Sociale*, 15 décembre 1909) — L'IDÉAL DES MAURICIENS (Article de la *Croix du Dimanche* de Port-Louis (Ile Maurice), 14 novembre 1909). — LE CŒUR DES JEUNES CHEZ LES CANADIENS FRANÇAIS (Article de M. l'abbé Groulx, *Revue de la Jeunesse*, de Paris, 25 janvier 1910).

LES LIMITES DE NOTRE CAGE (Article de M. Jean Brunhes—*Le Correspondant*, 10 décembre 1909). — M. Brunhes est recteur de l'Université de Fribourg ⁽¹⁾. Son nom fait autorité dans le monde des savants. L'article qu'il donne au *Correspondant* sous le titre quelque peu étrange que nous reproduisons, prou-

⁽¹⁾ Dans les universités selon le type allemand, et Fribourg est de celles-là, l'un des professeurs est élu recteur par ses collègues pour un an.

verait à lui seul que l'éminent professeur n'en est pas à ses débuts. De quelle *cage* et de quelles *limites*, en effet, est-il ici question ? Il s'agit de la cage terrestre et des limites matérielles qui nous retiennent plus ou moins — beaucoup plus que moins ! — attachés et rivés en quelque sorte aux rives de notre planète. Nous y échappons sans doute d'une certaine façon, par l'effort de nos sens, de notre œil surtout, plus encore par l'effort supérieur de notre pensée, mais comme nous sommes loin d'être libres dans les espaces et dans les temps. Ah ! oui, notre effort, si beau soit-il, est loin d'être sans *limites*, et, à étudier les choses de près et sans parti-pris, nous sommes bel et bien en *cage* ! — Le savant recteur, pour le mieux établir, étudie d'abord les plus récentes victoires de l'homme, de ses sens, de son œil, et davantage de sa pensée, sur la matière, sur ses forces, ou sur ses exigences diverses. Certains passages sont à retenir. Voici, par exemple, ce qu'il dit de la puissance de l'œil par rapport aux autres sens.

L'œil est l'investigateur à longue distance. Malgré la rotondité de la Terre, et grâce à l'altitude des hauts sommets, notre vision atteint plusieurs centaines de kilomètres. M. le professeur Paul Girardin a dernièrement publié des faits d'observation qui porteraient à plus de 300 kilomètres la distance maximum que nous pouvons discerner à l'horizon (Mont Blanc visible du Pay de Dôme, 303 kilomètres, qui reste bien, comme dit l'auteur, l'exemple contrôlé et la mesure "de la plus grande extension de la visibilité sous nos climats"). — L'œil est puissant aussi par la petitesse des objets qu'il peut discerner. La vision naturelle ne peut guère saisir que des objets ayant au moins d'un dixième de millimètre à un demi-centième de millimètre. Mais le microscope est devenu un auxiliaire incomparable qui permet de distinguer non seulement jusqu'au *micron*, unité nouvelle égale au millième du millimètre, mais jusqu'au dixième de *micron*. Quelle admirable conquête toute contemporaine que celle de l'ultramicroscope avec lequel MM. Cotton et Mouton nous ont appris à descendre presque jusqu'à l'infiniment petit ! En éclairant les corps minuscules placés sous le microscope non plus verticalement et par dessous, mais en les faisant directement frapper par des rayons horizontaux, nous reculons les limites de la vision jusqu'au 150,000^e de millimètre. — Cependant, lorsque l'œil regarde au-delà

de la Terre, le rayon de sa sphère d'action ne se mesure plus par dizaines ou centaines de kilomètres, mais par millions et millions de kilomètres. Il est le sens — et le seul — par lequel nous nous arrachons aux limites matérielles de notre cage terrestre, par lequel nous nous échappons de notre planète et pénétrons dans le dédale organisé des mondes indéfinis. — Tous les jours, lorsque l'atmosphère est claire, nous contemplons, sans même nous en étonner, le "frère soleil" du cantique de saint François d'Assise, dont nous sommes séparés en moyenne par les 128 millions de kilomètres ; et dans la nuit, nous apercevons des étoiles, comme l'étoile polaire, dont les rayons lumineux, au régime de 300,000 kilomètres par seconde, mettent 31 années à parvenir jusqu'à notre rétine.....

Le pouvoir d'exploration de notre vision humaine est sans commune mesure avec celui de tous nos autres sens. Par l'œil nous pouvons, sinon arrêter le soleil, du moins le suivre, et suivre, en leurs orbites ou en leurs trajectoires, les soleils innombrables que sont les étoiles, les satellites de ces soleils, et jusqu'aux morceaux brisés qui se détachent des astres pour se projeter en s'enflammant à travers l'espace ! Par l'œil, nous avons peu à peu saisi les lois de cette circulation harmonieuse et fixe de laquelle dépend et à laquelle se rattache le mouvement ou plus exactement le faisceau des mouvements complexes du globe même qui nous porte. Bien plus, c'est par la contemplation visuelle de ces mondes épars qui sont éloignés de nous par des distances dont notre imagination perçoit avec tant de difficulté la réalité, c'est par l'observation attentive de ces corps astraux si lointains et à la lettre inaccessibles que nous sommes arrivés à connaître notre Terre, sa forme, ses dimensions, ses lois. Par l'œil, nous avons indirectement conquis notre domaine immédiat, puisque c'est lui qui nous a permis de définir le "géoïde", de le mesurer et de le diviser. Par l'œil encore, nous avons réglé la marche du temps et l'avons pu diviser en années, en mois, en jours, en heures... Quelle serait la vie du plus modeste paysan si son lopin de terre n'était délimité avec fixité ou si sa journée de travail n'était partagée avec rigueur ? Que serait toute notre vie sans cette division de l'espace et du temps qui nous apparaît comme la condition même de l'existence individuelle et de la vie sociale ? Or, c'est grâce aux révolutions paisibles de la lune et du soleil et grâce à cette connaissance de parcelles éclatantes du monde créé que les plus modestes actes de notre vie quotidienne se trouvent réglés et comme gouvernés. L'œil est l'agent souverain de cette conquête à prodigieuse distance : et ce serviteur incomparable, ce sens par excellence dominateur, nous pouvons l'appeler en toute vérité le conquistador pacifique des espaces infinis.

La citation est longue peut-être ? Elle a l'avantage de nous faire bien saisir qui nous parle. Ce professeur est évidemment au courant. D'ailleurs ce qu'il raconte de la douteuse randonnée de Cook et de Peary, qui auraient séjourné, " l'un 48 heures, et l'autre 30 heures, au point mathématique boréal qui est à l'extrémité de cette ligne idéale qu'on appelle l'axe de la terre " ; ce qu'il explique des exploits de Shackleton, de Nansen, dont les explorations polaires sont indiscutables ; ce qu'il expose des superbes audaces des aviateurs, notamment de la traversée de la Manche par Blériot (25 juillet 1909) et de la grande semaine d'aviation à Reims (dernière semaine d'août 1909)... tout cela prouve que M. Brunhes s'y connaît en fait d'inventions, de découvertes, d'audaces et de victoires de l'homme sur la matière — de l'homme cherchant à reculer toujours les *limites* de sa *cage* ! Une citation encore va achever de nous édifier.

Une seule puissance de notre être psychique l'emporte encore sur les privilèges de l'œil : c'est la pensée. La pensée élabore les données fournies par les sens, les coordonne... et les dépasse. Elle a devancé et guidé les découvreurs de l'Amérique, elle devance et guide les explorateurs des pôles, elle s'enfonce en notre Terre au delà des plus profonds sondages ou forages, elle s'élève bien au-dessus de la zone de l'atmosphère qu'atteignent les cerfs-volants ou les ballons ; elle outrepassa même les frontières pratiquement illimitées de notre vision ; elle voit en toute vérité ce qui ne se voit pas. — N'ayant ici la prétention de faire ni de la psychologie, ni de la philosophie, et parlant seulement le langage de tous, je dénomme à dessein du seul mot de " pensée " tout ce qui lie et domine la connaissance purement matérielle et sensible : depuis la plus simple association d'idées jusqu'au calcul et à l'hypothèse créatrice du savant et jusqu'à la croyance. — Grandeur humaine, mais servitude géographique.

Mais tout n'est pas là évidemment. Et, si loin qu'il aille, si haut qu'il s'envole, l'homme n'en trouve pas moins des *limites* qui l'arrêtent et dont il s'accommode mal. Il a beau faire, il est toujours en *cage* de quelque manière ! M. Brunhes écrit en effet :

Malgré les efforts heureux que nous avons rappelés et groupés non sans une admiration raisonnée, malgré les tentatives fécondes qui font chaque jour reculer quelqu'une des limites de la "terre de l'homme", notre vie matérielle est pratiquement enchaînée à la surface de contact entre l'atmosphère et l'écorce solide, voir même à la partie la plus habitable de cette surface ; pratiquement l'humanité géographique ne pourra guère s'étendre et se déplacer : à très peu près elle continuera à se développer là surtout où elle a jusqu'ici vécu. Bon gré, mal gré, nous sommes et restons et resterons emprisonnés de par les conditions fondamentales de notre vie physique et physiologique. A travers les barreaux de la cage, la pensée souveraine qui nous permet de contenir tous les mondes et d'envelopper tous les espaces a le pouvoir ailé de s'élancer et de s'échapper. — En toute vérité, les étapes contemporaines et le progrès de cette conquête scientifique de la terre sont efforts de connaissance plus qu'efforts de vie. C'est la pensée qui triomphe avec un Sven Hedin ou un Shackleton, avec un Nansen ou un Blériot. Pour mieux comprendre, bien plus et bien plutôt que pour mieux manger et mieux dormir, l'humanité se risque jusqu'aux zones atmosphériques ou terrestres où il semblait qu'elle dût être, par avance, destinée à la mort. Et c'est là sa gloire. C'est l'éminente dignité de ce pauvre de la création qu'est l'homme, de la dominer par la pensée. C'est ce qui le fait plus roi et plus puissant que les êtres animaux, même les plus résistants ou les mieux armés.

Enfin M. Brunhes termine en rappelant cette sublime parole de Pascal :

Je puis bien concevoir un homme sans mains, sans pieds, sans tête — car ce n'est que l'expérience qui nous apprend que la tête est plus nécessaire que les pieds —. Mais je ne puis concevoir l'homme sans pensée. Ce serait une pierre ou une brute... Ce n'est point de l'espace que je dois chercher la dignité, mais c'est du règlement de ma pensée. Je n'aurais pas davantage en possédant des terres. Par l'espace, l'univers me comprend et m'engloutit comme un point ; par la pensée, je le comprends !

MÉDITATION POUR LA SAINT-SYLVESTRE (Article de M. le Comte de Mun, de l'Académie française — 31 décembre 1909). — Pascal sans doute avait raison : par l'espace l'univers nous comprend et nous engloutit comme un point, tandis que par la pensée nous

comprenons l'univers. Et c'est de là évidemment que découle pour chacun de nous la responsabilité morale et sociale. Or il est clair que notre génération porte à ce sujet un lourd fardeau. M. de Mun, l'admirable catholique dont les articles—comme jadis les discours—claironnent toujours la vaillance et la foi, au dernier jour de l'année, se demandait devant ses lecteurs où en était la société en face de la révolution qui l'emporte, pareille au flot qui monte, inflexible ?

“ D'où vient—se demande-t-il—ce craquement des vieux moules tout près de se disjoindre irrémédiablement ? C'est — répond-il lui-même — la marche en avant, logique, irrésistible, des travailleurs organisés, qui ébranle les murailles usées de la cité bourgeoise. Comment, de quel droit, l'arrêter ? Pourquoi la démocratie aurait-elle trouvé sa forme définitive, parce que M. Briand est premier ministre, et M. Pataud en passe de le devenir ? Je n'écris pas ces lignes par une sottise bravade. Je sais très bien que l'assaut sera rude. Enfermé, malgré moi, dans la cité, dont les gardiens furent les bourreaux de ma foi, je subirai son sort. Je n'ai aucune illusion. Mais je n'aurai point de haine contre les assaillants, même lorsqu'ils me frapperont. Ils combattent, trop souvent, avec des armes coupables, pour une cause dont le principe, presque toujours, est juste. Après tout, qui d'eux ou des assiégés est ici le pire ennemi ? L'autre soir, l'archevêque de Paris présidait le meeting, organisé par la Jeunesse catholique, contre le travail de nuit des boulangers. C'était à l'hôtel des Sociétés savantes. Dans une salle voisine, se tenait une réunion socialiste. Ceux qui s'y rendaient croisaient, sous la porte, les auditeurs du meeting. Quelques-uns entrèrent. Il n'y eut pas un cri, pas une protestation, pas une insulte. D'où, le lendemain, vint l'outrage ? Relisez le *Temps*. C'est là que fut dénoncée, en style de barrière, comme une louche manœuvre de politiciens, la généreuse pensée de l'archevêque. “ Démagogie cléricale ! ” c'est la rubrique adoptée, pour exhaler contre l'Église sa haine professionnelle, par le journal des libres-penseurs civilisés. Soit ! ne chica-

nous pas sur les mots. Si les catholiques, qui se sentent résolus à prendre parti pour les travailleurs, toutes les fois qu'ils demanderont une juste réforme, veulent bien m'en croire, ils accepteront joyeusement les sobriquets du *Temps*. La "démagogie cléricale" est un fardeau plus léger, pour la conscience d'un chrétien, que la "ploutagogie anticléricale". Grâce à Dieu, ils sont déjà nombreux ceux à qui la nausée vient aux lèvres, de l'alliance corruptrice, dont prétend les humilier la bourgeoisie libre-penseuse. Louis Veillot écrivait en 1848 : " Si je ne suis pas du parti des émeutiers, je n'entends pas davantage entrer dans celui des incrédules polis et des lettrés impies ". Je reprends cette parole, et je crois que beaucoup d'autres sont tout près de la répéter avec moi, aujourd'hui dans leur cœur, demain sur la place publique".

Et M. de Mun ajoute que c'est là le grand enseignement de l'année. Il n'y a plus vraiment, en France et un peu partout ailleurs, que deux forces en présence l'une de l'autre : l'idée catholique et l'idée socialiste. Les libéraux et les opportunistes n'ont pas de doctrine active. Ils occupent une situation, c'est tout. Par-dessus leurs phalanges, que l'intérêt fait souvent nombreuses, les idées vont quand même qui mènent la bataille du monde. Et les hommes ont beau faire, si la dispute leur appartient, l'avenir est à Dieu seul ! Qui l'emportera, du catholicisme ou du socialisme en attendant le triomphe définitif de l'éternité ? C'est le secret du ciel.

LES INONDATIONS À PARIS (Comptes rendus du *Gaulois*, 27 janvier 1910). — Ah ! si l'on voulait comprendre ! Le doigt de Dieu a semblé s'en mêler d'une façon plus immédiate, ces dernières semaines. Grand nombre de villes et de bourgs en France ont été inondés, par une crue extraordinaire des eaux des fleuves, entre autres Paris, la fière et orgueilleuse ville-lumière. C'est fini maintenant, mais il y eut vraiment des heures tragiques sur les rives submergées de la Seine. Les nouvellistes du *Gaulois* en donnaient, ce

jour-là, de bien vivantes descriptions. Tout le monde sans doute ne saurait prétendre à ce beau talent d'écrire. Mais comme cela nous changerait la plupart de nos reporters improvisés s'ils savaient ainsi raconter leurs faits-divers ! J'en veux donner quelques exemples. Chacun y trouvera une leçon de style d'abord, puis, ceux qui connaissent Paris auront une juste idée de ce que fut l'inondation en lisant ces instantanées du quai Voltaire, de la rue du Bac, du pont de Grenelle et de la place de l'Alma :

Au quai Voltaire et à la rue du Bac. — Maintenant, c'est la nuit, une nuit blafarde, une vilaine nuit d'hiver froide et pénétrante ; dans le ciel sans étoiles que la lune blanche éclaire d'une lueur livide, les nuages accourus du sud ont repris leur galop furieux ; leurs ombres courent sur la nappe scintillante du fleuve ; la foule, toujours muette, stationne le long des parapets, évaluant d'après certains points de repère l'état de la crue : — Elle baisse, affirment les uns. — Elle monte, déclarent les autres. — Que fait-elle ? Nul ne le sait au juste. Les grandes sentinelles de pierre qui défendent les arches du pont de l'Alma continuent à ne montrer que leurs têtes hors de l'eau ; et alentour, dans les rues, sur les quais, le flot gagne, gagne toujours. — J'arrive au quai Voltaire. De tous côtés, des barrages gardés par de petits soldats en tenue de campagne. Autour d'immenses braseros dont les flammes rouges répandent leur éclat jusqu'au Louvre, des agents se chauffent ; un peu plus loin, un camion s'est arrêté. Agiles comme des singes, une demi-douzaine de matelots coiffés de bérets sur lesquels on lit : " Flottille des torpilleurs de la Manche ", descendent un minuscule canot de toile et procèdent à son lancement... Ils ne semblent guère se soucier du froid glacial, les braves mathurins en vareuse bleue... Graves et silencieux, avec des gestes méthodiques, ils disposent leurs avirons, accrochent leur lanterne à la proue et sautent dans le bateau et, naïvement, l'un d'eux dit aux autres : — Où qu'il faut aller ? — Je m'enfonce dans la rue du Bac, où je m'étais aventuré la veille. Je ne m'y reconnais plus. L'eau a envahi tout le quartier ; les réverbères sont éteints ; de loin en loin, des torches jettent leurs lueurs tremblantes, éclairant un spectacle de désolation et de terreur. Sur l'eau glauque et perfide courent de longues passerelles de planches ; la rue de Lille est un gouffre noir ; partout, un silence de mort. Soudain, un point lumineux surgit à l'autre extrémité du canal ; il approche, grandit, se précise, tantôt se penche,

tantôt se redresse, tantôt se balance ; bientôt, une silhouette se dessine, une silhouette bizarre, longue et couronnée d'une autre silhouette volumineuse... On dirait un personnage de l'Enfer du Dante ? Je regarde : c'est un égoutier. Il porte sur ses robustes épaules un homme en chapeau haut-de-forme, qui n'a pas trouvé d'autre moyen de rentrer chez lui...

.....

Au pont de Grenelle. — Je traverse le pont de Grenelle : la nuit est venue, une nuit claire et froide. Mon automobile s'engage dans un dédale de rues étroites : ici, du moins, l'inondation n'a point encore trouvé sa voie. Illusion ! L'eau arrive de tous côtés : perfide, caressante, silencieuse, elle se glisse le long des maisons. Je descends : un groupe discute, des gens affolés se précipitent dehors. — Dans une heure, nous serons bloqués, dit une voix. — Nous le sommes déjà. Par où fuir ? On réquisitionne des voitures à bras ; des fourragères emportent des familles éplorées ; sur une grande voiture à légumes on empile pêle-mêle des meubles, du linge, des femmes, des enfants. — Moi, je m'en f..., je reste, déclare un ouvrier. — On le regarde avec admiration ; et, comme quelqu'un le presse de renoncer à son héroïque résolution. — Pourquoi faire ? ajoute-t-il. — Et, avec un sourire tranquille : J'habite au "cintième"...

.....

A la place de l'Alma. — Place de l'Alma, autre spectacle ; c'est le dernier salon où l'on cause ; c'est le rendez-vous parisien par excellence. A l'entrée du pont, des files d'automobiles stationnent : penchés sur les parapets, des femmes élégantes, frileusement enveloppées dans leurs manteaux de fourrures, des hommes en tenue de soirée et en pelisses, constatent les progrès de la crue, cependant que d'autres contemplant effarés le lac de l'avenue Montaigne et le canal de la rue Jean-Goujon... L'eau, en effet, a envahi tout ce coin du quartier de l'Alma ; elle étend sa nappe limpide autour des somptueuses demeures ; des barques assurent leur ravitaillement... A certain moment, une voiture d'un grand magasin s'arrête, à l'entrée de l'avenue. Un garçon livreur en descend avec un volumineux paquet... Comment le faire parvenir à destination ? Perplexe, il s'est adressé à un égoutier ; celui-ci prend alors le paquet, entre dans l'eau et va carillonner à la porte d'un immeuble bloqué. Une fenêtre s'ouvre, une tête apparaît, puis un bras qui saisit le paquet...

LES CONGRÉGATIONS AVANT LA RÉVOLUTION (Étude de M. le Comte d'Haussonville, de l'Académie française, 14 décembre 1909).

— Contre les malheurs et les calamités publiques on était jadis moins pourvus peut-être au point de vue matériel et physique, les sauvetages étaient plus difficiles et les secours moins prompts, mais au point de vue moral on était incontestablement plus fort. La *vieille chanson* dont a parlé Jaurès un jour berçait de façon si consolante la misère humaine ! C'est que la foi alors était plus vivante dans les cœurs. Les Congrégations *élevaient* les générations humaines dans toute la beauté du terme. Elles les faisaient plus vaillantes. Que n'a-t-on pas dit pourtant contre les Congrégations de l'ancien régime ? Dans l'étude que nous signalons, M. d'Haussonville, parlant du très beau livre que vient de publier M. de la Gorce, *l'Histoire religieuse de la Révolution française*, est amené à nous présenter en raccourci un joli tableau des œuvres des Congrégations avant la Révolution. Il est intéressant de constater, comme il le dit lui-même, que tout ce que la philanthropie moderne considère comme des inventions et des progrès dont elle s'enorgueillit, était déjà mis en pratique par de modestes Congrégations, dont le nom n'a pas même survécu.

Avant la Révolution, toute l'instruction des filles est entre leurs mains. Treize ou quatorze mille d'entre elles y sont vouées. Leurs écoles sont ouvertes aux pauvres aussi bien qu'aux riches. Dans l'intervalle des classes, elles nourrissent les enfants pauvres. Ce sont nos cantines scolaires. Dans presque tous les diocèses se trouvent une ou plusieurs maisons qui ont pour destination d'ouvrir un asile aux orphelins et aux enfants abandonnés. Ce sont nos hospices dépositaires, et quelques religieuses ajoutent à leurs vœux un vœu complémentaire, celui " de dévouement particulier aux pauvres enfants illégitimes reçus dans la maison ". Dans tous les hôpitaux, elles soignent les malades, à la mode du temps sans doute, mais qui pourrait leur demander d'être plus savantes que les médecins ? Il y a les *Sœurs grises*, qui vont panser et veiller les malades à domicile, ce sont nos infirmières ; il y a les *Sœurs noires*, que, dans le Nord de la France, on appelle les *Sœurs du pain pour Dieu* et qui vont de porte en porte demander des aliments pour les indigents ; il y a les *Sœurs de la marmite*, qui préparent la soupe pour les ouvriers et la leur portent même

quand ils sont au travail, ce sont nos fourneaux économiques ; il y a les *Lingères des pauvres*, qui prêtent du linge ou le raccommoient, ce sont nos vestiaires des maisons de secours ; il y a des communautés qui sont tenues par leurs règles de "recevoir les pauvres passagers et de leur donner à souper à discrétion", ce sont nos asiles de nuit ; il y en a qui reçoivent "les pauvres femmes ou filles qui embarrassent leurs familles ou sont séparées de leurs maris", et d'autres qui, en hiver, occupent les femmes à filer, ce sont nos œuvres d'hospitalité et d'assistance pour le travail. On pourrait allonger cette énumération. Le bien que faisaient les Congrégations de femmes était immense. Tout ce que nous appelons aujourd'hui l'assistance publique relevait d'elles. Cependant elles ont sombré dans la tourmente. Elles ont payé pour les très rares ordres relâchés ou dissolus, de même qu'il y a quelques années d'admirables Congrégations d'hommes ou de femmes modestement vouées au bien ont payé pour des Congrégations un peu trop dominatrices, agressives ou *bâtisseuses*. La persécution dirigée contre les Congrégations et en particulier contre les Congrégations de femmes est un des épisodes les plus odieux de la Révolution, de même que la persécution — c'est bien ici le mot qui convient — dirigée contre les Congrégations, est un des traits les plus odieux du régime actuel. — A quoi a servi la persécution jacobine ? A rien. Les Congrégations ont reparu. A quoi servira la persécution radicale ? A rien. Les Congrégations reparaîtront !

LA RÉFORME JUDICIAIRE EN FRANCE (Article de M. Jean Cruppi, du *Matin*, décembre 1909). — En attendant que les Congrégations reparaissent et surtout que l'esprit de l'Évangile revive avec elle, on s'occupe en France de réformer l'administration de la Justice. Le procès fameux de Mme Steinheil qui s'est terminé, nous l'avons noté ici même, par un acquittement a mis la question devant l'opinion. La justice criminelle a paru non sans raison étrangement administrée. L'accusé ne dispose pas toujours des ressources particulières qui furent le lot de la "veuve rouge". Au contraire, il est souvent bien empêché de lutter avec avantage contre le juge que la loi transforme presque en accusateur. Une commission a été chargée d'étudier la réforme à faire. Et tout d'abord, on s'est arrêté à l'idée d'adopter le dispositif du droit criminel

anglais. C'est le procureur de la République — comme ici l'avocat de la couronne — et aussi l'avocat de l'accusé, qui devront interroger et contre-interroger l'accusé et les témoins. Bien. Mais de plus, M. Jean Cruppi, qui est, je crois, un ancien ministre et en tout cas un avocat distingué, préconise pour l'application de la peine la coopération du juge et des jurés, c'est-à-dire des magistrats de carrière et des juges populaires.

On peut concevoir une cour d'assises où les douze jurés et les trois magistrats de carrière statueraient ensemble sur la culpabilité et sur la peine, sous un régime de complète coopération. Mais on craint que dans cette fusion, les jurés, quoique plus nombreux, puissent perdre leur indépendance. On tient à réserver au jury seul l'entière et libre décision sur la culpabilité. — Or, il y a précisément un autre système moins absolu et plus prudent. C'est celui que préconisent diverses propositions de loi, anciennes ou récentes, ainsi que le projet de loi du gouvernement déposé en 1908 et suivi d'un rapport favorable de M. Raoul Péret. — Dans ce système, les jurés statuent seuls sur la culpabilité. Ensuite, si l'accusé est déclaré coupable, la cour et le jury se réunissent pour délibérer sur l'application de la peine. — Tel est le principe auquel la commission s'est montré favorable, et dont elle va maintenant étudier les applications. Les objections, on le devine, sont nombreuses. L'une des plus graves est celle-ci. Si la question de culpabilité est seule réservée au jury, n'est-il point logique d'attribuer par voie de conséquence aux juges et aux jurés, assemblés dans une délibération commune, tout ce qui concerne la peine, c'est-à-dire aussi la question des circonstances atténuantes ? — Mais cette idée, qui semble au premier abord rationnelle, soulève une opposition très vive, car beaucoup d'esprits ne peuvent admettre que sous aucun prétexte le jury soit dépouillé de son pouvoir actuel en matière de circonstances atténuantes. — Je m'arrête, ne voulant pas ici pénétrer dans la discussion ; j'ai simplement voulu poser devant le public un problème un peu technique sans doute, mais qui mérite l'attention de chacun, car tout ce qui touche à la justice pénale intéresse au plus haut degré la liberté et la sécurité des citoyens. Il faut démolir les cloisons étanches, ou soi-disant telles, qui existent entre le jury et la cour, et conclure que la meilleure justice sortira d'une collaboration plus intime et plus sincère entre le juge et le juré.

L'ENQUÊTE OBLIGATOIRE AU CANADA (Article de M. Philippe Millet, *Annales du Musée social*, novembre 1909). — Si nous avons peut-être — étant un peuple jeune — moins de réformes à effectuer qu'ailleurs, nous avons au Canada nos initiatives à tenter. Il est intéressant, par exemple, de voir ce que l'on pense, dans le monde de l'économie sociale, de l'une de nos plus hardies et, croyons-nous, de nos plus heureuses expériences en ce genre. Je veux parler de l'enquête obligatoire pour prévenir ou résoudre les conflits sociaux dans le monde du travail, qui s'appelle, comme chacun sait, la loi Lemieux, du nom du ministre canadien-français à qui elle est due. Voici ce que pense le collaborateur des *Annales du Musée social* de notre loi canadienne pour prévenir les grèves et les lock-outs dans les services publics. Nous ne citons ici que l'appréciation générale, mais tout l'article, où l'auteur étudie les imperfections aussi bien que les avantages du système, serait à lire :

“ Bien que le texte de la loi Lemieux rappelle dans ses dispositions générales le *New Zealand Act* de 1900 sur l'arbitrage obligatoire, il en diffère sur des points essentiels. Alors que l'arbitrage est obligatoire en Nouvelle-Zélande pour toutes les industries, la loi canadienne est facultative pour toutes les industries d'intérêt privé et ne vise directement que les industries d'intérêt public, à savoir “ les transports de toute nature (chemins de fer, tramways, steamers), les mines, les télégraphes et téléphones, les usines à gaz, à lumière électrique, les distributions d'eau et les usines de forces ”.

“ Dans ces différentes industries, la loi interdit sous peine d'amendes variables à tout employeur de déclarer un lock-out, et à tout employé de se mettre en grève avant que le différend ait été étudié par un conseil (*board*) composé de trois membres, dont l'un est désigné par l'employeur, l'autre par l'employé, et le troisième (le président) choisi par les deux précédents, ou, en cas de différend, par le ministre du Travail. Ce Conseil ouvre aussitôt une enquête sur les causes du conflit. Il est muni

à cet effet, de tous les pouvoirs d'un tribunal civil ordinaire, c'est-à-dire qu'il peut assigner des témoins, leur faire prêter serment, exiger la production des livres, papiers ou documents qu'il juge nécessaires pour son enquête. A la lumière de ces informations, il s'efforce d'abord de faire adopter par les deux parties un règlement à l'amiable du différend qui les met aux prises. S'il échoue, il rédige son rapport, accompagné s'il y a lieu du rapport de la minorité, où il fait connaître son jugement sur l'affaire et la solution qu'il a recommandée.

“ C'est ici que se place la plus importante des innovations. Tandis qu'en Nouvelle-Zélande les deux parties sont obligées par la loi de se soumettre à la sentence du conseil, l'employeur et les employés sont libres au Canada de la rejeter et de décréter la grève ou le lock-out. Le Conseil se borne alors à adresser son rapport au ministre qui le fait aussitôt publier dans les périodiques officiels et dans les journaux du pays.

“ On saisit ainsi les deux traits distinctifs de la loi canadienne. Elle repose d'abord sur ce principe que le public et son représentant d'État ont le droit d'intervenir dans tous les services publics dont l'employeur et les employés ne sont au fond que les dépositaires, et dont la marche est aussi essentielle à la prospérité de la nation que la respiration peut l'être à la santé du corps. Mais cette intervention ne revêt pas la forme draconienne de l'arbitrage obligatoire. Elle se borne à exiger des deux parties un délai d'un ou deux mois pendant lequel on tente de les réconcilier et de faire la lumière sur les causes du différend. Passé ce délai, les adversaires sont libres d'en venir aux mains, si bon leur semble. Le législateur canadien a voulu éviter la contrainte qui rend l'arbitrage obligatoire à la fois odieux et impraticable. Il a pensé que sa loi n'en serait pas moins efficace. L'expérience prouve en effet que la plupart des conflits naissent de malentendus et que la meilleure façon de les prévenir est de mettre les deux parties en présence et de les inviter à s'ex-

pliquer. Elle montre également qu'une grève ou un lock-out de quelque importance ne dure pas longtemps quand l'opinion publique est saisie de la cause et qu'elle se prononce nettement en faveur de l'un ou de l'autre des belligérants."

L'ÉCOLE EN FRANCE (Article de M. Maurice Barrès, de l'Académie française, décembre 1909). — Cet article a été reproduit un peu partout, même dans nos journaux canadiens. Nous le voulons citer cependant, et très au long, car c'est l'un des plus instructifs qui soient. M. Barrès n'est pas encore un croyant. Mais c'est un honnête homme, qui pourrait bien être, si on en juge par ses derniers discours et ses derniers écrits, sur le chemin de la croyance. Les procédés odieux des réformateurs à rebours qui sont en train de déchristianiser la France, ou qui tout au moins le voudraient l'exaspèrent et le dégoûtent. Il met au vif la plaie dont ces alibions modernes font souffrir le cher pays de nos pères. Il est utile que nous lisions et que nous relisions ces choses. Il ne manque pas de gens chez nous qui voudraient nous infuser le virus délétère de la libre-pensée. Voyons ce qu'ils feraient de nos écoles. Et s'il est des réformes et des progrès désirables, convainquons-nous que ce n'est pas aux serviteurs des loges maçonniques que nous devons les demander.

Prenons d'abord le plus innocent des manuels, la "Grammaire française" de Larive et Fleury, où il semble que la passion perde ses droits. Comparons deux éditions, celle de 1887 et celle de 1909, et nous verrons le chemin parcouru. — En 1887, "Dieu est grand". Cet exemple paraît avoir des inconvénients en 1909, et l'on se donne la peine de le rayer pour y substituer : "Paris est grand". — En 1887, on ne voit pas d'obstacle à imprimer que "Dieu est miséricordieux" ; mais en 1909, on enlève cette affirmation scandaleuse et on la remplace par cette autre : "Cette plaine est fertile". — "L'hymne de l'Assomption est très belle", disait la grammaire en 1887, mais ce renseignement paraît trop clérical et l'on fait la dépense d'un remaniement où nous lisons : "Le poète Santeuil composa

de très belles hymnes". — Et qu'on ne nous dise pas qu'il s'agit de perfectionner les paradigmes, car à des phrases par elles-mêmes assez intéressantes, on substitue de simples bêtises. C'est ainsi qu'on pouvait lire en 1887 : "Tous les peuples avaient un souvenir, une réminiscence confuse du déluge", et qu'en 1909 on lit : "Les peuples de l'Italie avaient un souvenir, une réminiscence confuse des éruptions du Vésuve". — En 1887, "les passagers d'un vaisseau près de périr lèvent les mains et les yeux au ciel pour implorer la protection divine". Cela choque aujourd'hui l'intelligence de nos instituteurs qui préfèrent cet exemple : "Quand le sang circule mal chez les malades, ils ont les pieds et les mains enflés". — Dans un sentiment que je trouve ingénieux, agréable, on émaillait nos grammaires de citations empruntées à nos classiques. C'est ainsi qu'en 1887 on lisait :

J'ai mon Dieu que je sers, tu sers le tien, Joas.

Ce que ne peut plus supporter notre pédagogue moderne, qui substitue à ce vers de Racine cette phrase de son cru : "Les cultivateurs se servent de la Marne pour amender leur champ". — Voici encore qui caractérise bien l'esprit de ces transformations. Dans la même grammaire, la délicate poésie de Lamartine, "La prière de l'indigent", est rayée :

O toi, dont l'oreille s'incline
 Au nid du pauvre passereau
 Au brin d'herbe de la colline...

Continuerons-nous ? M. Augé, auteur d'une grammaire, est inquiet de se voir distancer dans le culte de la raison par MM. Larive et Fleury ; il révisé, lui aussi, son ouvrage, il l'épure ; il biffe les mots "Dieu, âme, croix", il remplace "les croix des tombeaux" par "les feux des fourneaux" et "le temps pascal" par "le canal latéral".

Pour prendre une vue d'ensemble sur le progrès, les améliorations que l'on ménage d'année en année à l'esprit de nos enfants, ouvrez "Le tour de France" par Bruno. C'est l'histoire de deux enfants alsaciens, qui restent orphelins après 1871. Ils partent pour revoir la patrie absente, vont de ville en ville et rentrent chez eux au bout [de quelques années, ayant fait connaissance de nos villes et de nos gloires. — Dans la première édition, ils voient les collines de Lyon couronnées par les dix-sept forts et l'église de Fourvières. Aujourd'hui, ils ne voient plus que les forts, l'église a disparu des textes. — A Reims, dans l'édition ancienne, ils visitaient la

cathédrale. Une gravure représentait le monument. On a déchiré la gravure et plus un mot du chapitre ne fait allusion à l'existence d'une basilique. Le même phénomène se produit pour Paris. On consacre sept pages aux bêtes du Jardin des Plantes, deux pages aux députés ; il n'est pas question de Notre-Dame. Et dans le même esprit, on épure la liste des grands hommes sur lesquels on attirait l'attention des petits lecteurs. Fénelon et saint Vincent de Paul, qui étaient glorifiés dans les premières éditions, sont déboullonnés. — On ne voit que trop le plan odieux qui préside à tous ces remaniements. On s'applique à soustraire à la connaissance de nos enfants une certaine sorte de noblesse, voire d'héroïsme, de même qu'on subtilise, qu'on escamote de leurs regards une sorte de beauté et qu'on cherche à détruire en eux toutes les idées morales sur lesquelles notre pays a vécu. — S'agit-il de religion ? Un couple d'instituteurs, M. et Mme Dès, auteurs de livres de classe, connaissaient encore Dieu en 1900. Mais en 1902 ils ont perdu sa trace. — S'agit-il de patriotisme ? Un instituteur, M. Primaire, dans un livre d'enseignement, donne comme sujet de devoir aux élèves cette question à étudier : " La gloire militaire, est-ce une gloire ? " Et il ne cache pas son sentiment : " Les Alexandre, les César, les Napoléon ne sont que de grands égorgeurs de peuples qui devraient être l'objet de l'exécration universelle ". Et il le prouve : " Un assassin qui commet un crime est condamné à mort. Napoléon a fait périr cinq ou six millions de soldats, nous le proclamons grand homme et nous nous enthousiasmons de la gloire qu'il nous a procurée ". — Ces façons de sentir et de raisonner amènent tout naturellement M. Primaire à proposer à ses élèves un sujet de devoir qu'il me suffira d'énoncer textuellement, tel qu'on le trouve à la page 172 de son manuel d'éducation morale, civique et sociale : " Conduite infâme de la France envers l'Europe sous Louis XIV et Napoléon ".

Au moins la France a-t-elle expié. L'Allemagne, elle, s'est ressaisie et s'est vengée. Mais elle n'expiera pas. " La France a perdu l'espoir et le désir même de la revanche ". Du moins c'est M. Douniol et M. Behr qui l'assurent dans leur " Histoire de France " (p. 294).

Plus loin, M. Barrès conclut par un appel à " la famille française qui donne quelque espoir et repose l'âme ".

Mais en voilà assez sur tous ces ordres de livres criminels, dont je pourrais énumérer à l'infini les exemples. On ne voit que trop le plan qui préside à cet ensemble de faux et de tripatouillages. Abrégeons, allons au

fait. — Que signifie cette chasse aux plus vieux mots français systématiquement biffés, que signifie ce choix de textes extravagants, que signifient ces leçons de choses haineuses, sinon la guerre à tous les sentiments naturels à notre nation. — Nous avons des instituteurs prêchant le mépris du sentiment religieux, bafouant nos gloires militaires, sapant l'idée de patrie, les idées de responsabilité, de devoir, d'honneur, l'idée même du bien et du mal. " Le vice du méchant et la vertu du bon ont cessé d'être des objets d'horreur ou d'admiration et ne sont plus que des objets d'étude, des faits qu'il s'agit d'expliquer ". Cette phrase de M. Bayet, qui est un des plus célèbres faiseurs de manuels pour l'école primaire, résume la doctrine que l'on enseigne à nos enfants. — Je connais les excuses de ces mauvais maîtres. Ils croient s'en prendre à des idées mortes. Dieu merci ! ils blessent des sentiments bien vivants. Qu'ils aillent donc pour s'en assurer dans nos familles françaises !

L'ÉDUCATION DES FILLES ET LES " AFFAIRES " (Lettre à l'*Action Sociale*, M. le Comte Catta, janvier 1910). — Je prends mon bien où je le trouve, sans trop me demander si c'est la revue ou le journal qui a développé l'idée. Nous avons parlé, plusieurs fois déjà, à la *Revue Canadienne*, de notre École d'Enseignement Supérieur pour les jeunes filles. Voici un sujet qui intéressera davantage nos lectrices, mais que nos lecteurs liront volontiers. Cela repose des inepties que signale dans l'article qui précède M. Maurice Barrès. M. le Comte Catta — comme aussi M. François Veillot — donne à l'*Action Sociale* de Québec des lettres d'Europe qui sont très appréciées. Dans l'une de ses dernières, il parle de l'éducation des filles, de l'enseignement ménager, et particulièrement de la science des affaires qui est nécessaire aux femmes souvent tout autant qu'aux hommes. Voilà d'abord un exposé de principe fort rationnel :

Un mot suffit à exprimer l'orientation de toute l'existence d'une femme : la famille. Tel est le cercle où doivent s'enclorre ses rêves, le domaine où elle règnera à proportion de la part d'intelligence, de conseil et d'amour qu'elle apportera dans le gouvernement domestique. A moins qu'elle n'ait entendu un appel plus élevé et qu'elle ne se destine à la vie

religieuse, il n'est pas pour une jeune fille de but plus noble que celui-là : collaborer à la grande œuvre de la famille. Cela est plus beau que tous les rêves des doctresses, des avocates et même des suffragettes. — Il faut donc envisager la jeune fille appelée à vivre dans le monde, la femme qui aura des enfants à élever, des domestiques à surveiller, une maison à administrer, et aussi, on l'oublie trop souvent, une fortune à gérer.

Puis, M. Catta, après un exposé des progrès réalisés, dans l'enseignement libre en France pour l'école ménagère, cite Fénelon et le congrès de Fribourg (1908) pour établir qu'aujourd'hui comme hier il faut réclamer pour la femme les notions dont elle aura besoin dans la vie. Elle aura souvent un porte-feuille à administrer, toujours une maison à conduire, peut-être une succession à gérer, une tutelle à exercer, en tout cas des hommes de loi et de finance à interroger. Il convient qu'elle sache le faire.

En conséquence, le collaborateur de *l'Action Sociale* se réjouit du mouvement qui s'affirme en France, dans l'enseignement chrétien comme dans l'autre et avec des principes plus surs, et qui préconise les leçons de droit et d'affaires aux jeunes filles.

Ce mouvement — écrit-il — me semble particulièrement opportun. A l'heure où la patrie, la famille, la société attendent de la femme chrétienne leur régénération, le réveil de la foi, le culte des traditions, il lui faut une arme qui vienne s'ajouter à ses qualités natives : le savoir. Il faut qu'on voie nos femmes et nos filles renverser victorieusement les systèmes d'erreurs. Il faut aussi qu'elles renforcent leurs leçons et leurs exemples par les services pratiques qu'elles sauront rendre aux hommes. Plus elles se rendront utiles, plus leur crédit grandira ; cela est vrai des affaires, comme de la charité. On peut donc assigner aux initiatives que je viens de signaler un but élevé qui suffit à les rendre sympathiques : donner aux Françaises le moyen de se rendre utiles pour leur permettre d'être apôtres.

LA FOI DE COPPÉE (Discours de MM. Jean Aicard et Pierre Loti, à l'Académie française). — Nous parlions tout à l'heure, à propos de M. Maurice Barrès, des chemins par lesquels on revient à

la croyance ? Il en a été question sous la coupole, quand, le 23 décembre dernier, M. Jean Aicard est venu prendre séance au lieu et place du regretté François Coppée auquel il succède. Lui-même d'abord, M. Aicard, et puis M. Pierre Lotion tous les deux parlèrent de la bonne souffrance, qui fut, comme on sait, si profitable au poète des *Humbles*.

Enfin, en 1898 — a dit M. Aicard — Coppée publie *La Bonne Souffrance*. Il est à ce moment, avec éclat, le président de la Ligue de la Patrie française, c'est-à-dire qu'il est bien le Coppée qu'on pouvait prévoir, celui qu'il sera jusqu'au bout sans défaillance, devant la douleur et devant la mort... Et ici, négligeant toutes contingences, nous nous rappellerons que nous n'avons pas à faire la critique de ses opinions, mais seulement le juste éloge de la loyauté et de la crânerie-chevaleresques qu'il mit à les servir. — Dans son nouveau rôle, Coppée ne cherche aucune satisfaction d'amour-propre ; il obéit à sa nature profonde qui se découvre à lui plus nettement que jadis parce qu'il souffre et parce qu'il vieillit. Sa constance jusqu'à la fin, pour le plus grand honneur de son nom, nous rappellera sans cesse le mot de Cherbuliez : " C'est une grande chose que la fidélité ! " Son attitude dans sa longue agonie aura une beauté transcendante, car il s'était fait l'héroïque serviteur de cette mystique qui veut que nos souffrances, acceptées dans un esprit de sacrifice, ne soient pas vaines, mais rachètent d'autres douleurs humaines, et quand on fermera ses pauvres yeux sur son lit de torture, il aura mérité que l'on dise de lui ce qu'il a dit lui-même de son prédécesseur Victor de Laprade : " Quand la mort mit un terme à ses souffrances, ce chrétien qui les avait supportées avec tant de résignation, cet homme de foi eut la fin dont il était digne : il s'éteignit avec la sérénité d'un saint ". — Vraiment, c'est une force qui impose tous les respects, celle qui donne à l'agonie la plus effroyable la beauté du courage souriant. Si un chef-d'œuvre d'art, patiemment enfanté dans la joie et pour la joie, appelle notre admiration, que penserons-nous d'une telle mort, et que dire d'une destinée horrible, quand elle est subie — toute fatale qu'elle soit — dans un désir de sacrifice qui la transforme en œuvre de dévouement et comme en un martyr volontaire ! Le peuple de Paris, que Coppée aimait tant, a reconnu qu'un tel effort vaut l'héroïsme du soldat qui se dévoue, et il fit à son poète de touchantes funérailles. On peut interroger aujourd'hui — j'en ai fait l'épreuve — les bourgeois, les boutiquiers, les ouvriers de nos faubourgs ; tous seront unanimes à répondre : " Celui-ci fut un brave homme "

Il avait été sceptique sans réflexion, à la manière d'un boulevardier ; il se retrouva croyant sans discussion ; comme il convient. Sa foi première avait sommeillé en lui telle qu'elle lui avait été transmise. Vieillissant, il la sentit se réveiller avec tous les autres souvenirs d'enfance, les plus doux et les plus lointains, que la mort bienfaitrice apporte à la vie qui s'en va... — Logique est cette fin du poète, comme il est tout simple que — dans un siècle où l'on est si prompt à l'invective féroce et inconsidérée — sa sincérité, la noblesse de ses aspirations de Français, la largeur de ses sentiments de chrétien, la générosité de son cœur d'homme, son caractère enfin, aient détourné de lui la rancune des partis qu'il a le plus vivement combattus. Il est de ceux dont la bonne foi est si limpide, que devant eux la haine désarme. Il pouvait avoir des adversaires, il ne peut pas avoir d'ennemis, celui qui a dit, dans un vers où l'énergie du patriote est comme voilée de tendresse humaine :

La bonté c'est le fond de toute âme française.

Certes, il savait que, s'ils veulent assurer leur triomphe, les principes de bonté doivent parfois se défendre avec une rigueur qui paraît être leur propre négation, et il se méfiait du rêve humanitaire. Il en a dénoncé le péril. Pour lui, cependant, la France, étant chrétienne et catholique, était nécessairement de charité universelle. Par là, sa pensée religieuse rejoignait, dans l'idéal, la pitié philosophique, qui se souvient de s'être trempée aux sources évangéliques. Et c'est ainsi que notre France à tous, c'est celle de Jeanne d'Arc, l'héroïne au grand cœur qui, vaincue ou victorieuse, pleure sur tous les blessés et sur tous les morts.

De son côté, M. Pierre Loti, dont on connaît le scepticisme religieux, a rendu à Coppée le bel hommage que voici :

Dix années, quinze années passèrent ainsi, marquées chacune par des œuvres d'une saine et franche beauté, dont les plus retentissantes peut-être furent ce "Pater" tout imprégné de l'infini pardon évangélique, et ce drame "Pour la Couronne", égal, comme vous le disiez, aux plus grands du théâtre moderne. — C'est après le triomphe de cette dernière pièce, que commença le long martyre physique de Coppée. L'acier du chirurgien dut fouiller et refouiller profondément sa pauvre chair ; la convalescence fut douloureuse, hésitante, interminable... Et, un livre, que personne n'eût attendu de ce doux incrédule, jaillit alors de son cœur, comme la candide

prière d'un enfant. Cela s'appelait " La Bonne Souffrance ", et cela marquait le retour extasié du poète à la foi de ses premières années. Il était déjà chrétien par les œuvres... chrétien par la pitié, par l'amour fraternel, le pardon des injures. Et, de cette religion dont il avait toujours pratiqué la morale, il eut tout à coup le bonheur de pouvoir admettre, par on ne sait quelle intuition ou quel miracle, les dogmes difficiles et accepter les radieux espoirs. — C'est à ce moment que prend place dans la vie de Coppée l'épisode auquel vous avez touché si délicatement, Monsieur, pour ne pas effleurer des questions encore brûlantes. Ce que personne au moins ne peut lui refuser, c'est qu'il fut comme les vrais braves que la lutte galvanise, ou guérit. Il aimait trop sincèrement le peuple, il le respectait trop,—pour ne pas haïr certaines " démocraties " qui l'égarèrent. Donc, il se jeta au plus fort de la mêlée, oubliant son mal. S'il alla trop loin, s'il fut excessif, s'il eut des indignations, presque des violences qu'on ne lui avait jamais connues, il aurait peut-être fallu lui pardonner, parce que c'était " lui ", Coppée, c'est-à-dire l'homme le moins suspect d'agir par intérêt personnel, le plus indemne d'ambitions politiques, le plus incapable de viser, sous une forme ou une autre, l'argent de la nation. — Après cette crise qui lui avait donné des forces artificielles, un autre mal encore vint s'abattre sur ce juste, sur ce débonnaire qui s'était sacrifié, — un mal qui inexorablement aboutit à la mort après des paroxysmes de tortures. Donc, il commença d'endurer l'atroce souffrance progressive, cependant que Mlle Annette près de lui s'éteignait peu à peu d'épuisement et de vieillesse. Oh ! s'il n'y avait eu le rêve chrétien, qui change et illumine tout, quelle chose effroyable cela pouvait devenir, dans le triste logis sans enfant, l'agonie presque simultanée de ces deux êtres, qui depuis longtemps ne vivaient que l'un pour l'autre, et qui allaient plonger au fond de la grande nuit sans laisser personne après eux, ni pour les continuer un peu dans la vie, ni seulement pour garder leur souvenir ! Ce fut la bonne Mlle Annette qui partit la première ; lui, devait après elle durer encore huit jours, pour subir l'excès de ce supplice que les narcotiques n'atténaient plus. Même cette pauvre dernière satisfaction qu'il souhaitait, celle d'aller conduire sa sœur Annette au cimetière, lui fut refusée. Il n'eut pas la force de revêtir le costume noir qu'il s'était obstiné à faire acheter pour avoir au moins porté une fois son deuil sur la terre. Cependant, il finit sans une révolte, sans un murmure, en priant avec une ferveur confiante pour ses amis-les ouvriers, les humbles—et aussi pour les exploités ou les fous qui les mènent à la désespérance, aux alcools et aux explosifs. — Quand ce fut l'heure de le conduire à l'église et au cimetière, les pompes officielles firent un peu défaut et je ne

prévois pas qu'un jour vienne où il soit bruyamment transféré au Panthéon. Cependant, beaucoup de ses ennemis politiques étaient là, ayant désarmé, et de tout cœur, devant la beauté sereine de cette mort, et des personnalités de clans fort divers, qui faisaient trêve pour un jour, suivaient son cercueil. Mais il y avait surtout un immense cortège, venu sans convocation, cheminant sans paroles et c'était le peuple, le vrai peuple, assemblé spontanément pour rendre hommage à son poète et son ami : c'était une foule qui s'était choisie d'elle-même parmi ce qu'il y a de plus hautement respectable pour le monde ouvrier — de plus respectable en même temps que de plus modeste, des hommes en bourgeron de travail, des femmes portant leur petit enfant sur les bras. Pas un cri, pas un scandale, un recueillement unanime, qu'il ne fut besoin d'aucun service d'ordre pour établir. Il eut donc ainsi, les très rares, les très magnifiques funérailles qu'il avait mérité d'avoir, et qui sont au-dessus de la portée des plus riches de cette terre, parce qu'elles ne se font point sur commande et ne s'achètent pas...

LA SURVIVANCE D'UNE RACE (Article de M. l'abbé Perrier, *Action Sociale*, 15 décembre 1909). — Cet article est signé par l'un de nos collaborateurs, dont tous nos lecteurs, nous le savons, apprécient la haute compétence et le patriotisme éclairé. Rendant compte de l'étude si soignée que trois de nos compatriotes des États-Unis, MM. Laflamme, Lavigne et Favreau, ont préparé pour la *Catholic Encyclopedia*, en cours de publication à New York, M. Perrier écrit :

La paroisse a toujours été un facteur important dans notre vie nationale sur les bords du Saint-Laurent. Elle a joué son rôle sur la terre d'Amérique. Nos pères se sont groupés autour du clocher. Là où se trouve l'église française, là est le point central où la vie de la race aboutit. Là-bas comme ici, c'est au sortir de l'église que les habitants s'assemblent et se groupent, se mêlent, se retrouvent, concluent leurs marchés et font leurs échanges. Là-bas comme ici, le clocher domine, comme pour annoncer que la religion s'élève au-dessus des intérêts temporels ; chaque matin, chaque soir les cloches sanctifiées de l'église ébranlent l'air et vont porter avec leurs tintements le souvenir de Dieu, tout en évoquant les chères traditions du pays natal. Auprès de l'autel, ils entendent dans la langue maternelle

les vérités révélées !—Foyer de vie nationale intense, la paroisse a d'abord prospéré dans le diocèse de Burlington. Vers 1850, le regretté Mgr de Goebriand en organisait un grand nombre où l'on priait et prêchait en français. C'est une belle page que celle qui raconte au Vermont l'histoire de ces 120 églises ou chapelles administrées par des prêtres canadiens, avec 50 écoles donnant l'instruction à plus de 30,000 enfants (Page 274). Au surplus, je crois que le tableau suivant est de nature à charmer tous les lecteurs. Il est éloquent et démontre bien dans quelle estime on tenait partout la paroisse. La préservation de la foi, croyait-on à bon droit, est étroitement liée avec la conservation de la langue.

Organisation religieuse dans la Nouvelle-Angleterre

Diocèses	Paroisses	Missions	Prêtres séculiers	Religieux
Boston.....	20	2	33	31
Hartford.....	13	7	14	16
Springfield.....	38	5	59	14
Burlington.....	39	31	49	11
Portland.....	30	40	40	16
Manchester.....	25	15	38	17
Providence.....	21	—	42	8
Fall-River.....	16	1	28	17
Total.....	202	101	302	130

A l'ombre de l'église paroissiale et du presbytère, il y a l'école catholique et française souvent placée à proximité de l'école publique. Tout le monde sait que cette école catholique et française n'a pas d'autre budget que celui de la charité de nos compatriotes. Comme tous les autres catholiques des États-Unis, ils paient des taxes pour des écoles, où ils ne peuvent envoyer leurs enfants ; mais à la différence des autres catholiques de la grande fédération américaine, on accuse les Canadiens-français de n'être pas généreux pour faire prospérer les œuvres de charité et d'éducation. Cette accusation, on l'a formulée bien des fois ; et elle a même été répétée à Rome. Un simple coup d'œil jeté sur le tableau que je trouve à la page 275 prouvera bien éloquentement que dans la Nouvelle-Angleterre, pour continuer à ne parler que d'elle, les curés trouvent de zélés collaborateurs dans les membres des communautés religieuses ; et le grand nombre des écoles que les Canadiens français ont su ouvrir prouve leur zèle pour la diffusion de l'enseignement populaire. On a donc vraiment compris que l'avenir religieux de la paroisse est dans l'école : c'est une question de vie ou de mort. Mais voyez et comparez.

Religieuses dans la Nouvelle-Angleterre

Diocèses	Total dans toutes les Communautés	Dans les communautés françaises
Boston	1,567	220
Burlington	268	115
Fall-River	322	254
Hartford	1,115	219
Manchester	435	300
Portland	482	355
Providence	551	222
Springfield	792	320
Total	5,532	1,955

Écoles paroissiales catholiques dans la Nouvelle-Angleterre

Diocèses	Total	Ecoles françaises	Total des élèves	Elèves dans les écoles françaises
Boston	76	15	48,192	7,263
Burlington	21	17	5,951	4,009
Fall-River	21	14	9,300	6,171
Hartford	69	10	30,275	3,578
Manchester	36	19	12,800	8,843
Portland	23	13	9,138	6,073
Providence	26	14	16,000	7,414
Springfield	55	31	22,780	11,712
Total	327	133	154,436	54,983

L'IDÉAL DES MAURICIENS (Article de la *Croix du Dimanche*, Port-Louis, Ile Maurice, 14 novembre 1909). — Les Mauriciens comme les Canadiens sont des Français qui vivent sous le drapeau anglais. Comme nous, ils ont lieu de se féliciter de connaître un régime de liberté qui favorise leurs aspirations nationales. Comme nous aussi peut-être, ils ont à craindre les dangers de l'anglicisation et la vogue de l'impérialisme ? Mais ne faisons pas de politique. Dans un article de fond de la *Croix de l'Ile Maurice*, qui se publie à Port-Louis, je trouve ces lignes que pas un Canadien patriote ne désavouerait

Le premier caractère que doit avoir notre nationalité, c'est d'être autochtone. Deux écueils sont à éviter. Beaucoup de Mauriciens prétendent rester Français. D'autres s'essaient à devenir Anglais. Il est beaucoup plus simple, beaucoup plus rationnel, d'être ce que nous sommes, Mauriciens, comme les Canadiens sont Canadiens, les Sud-africains Afrikanders, les Australiens Australiens. Pourquoi pas ? Les Canadiens à part, nous avons des racines historiques autrement profondes que celles de tous ces peuples. — Gardons de nos origines, ce qu'il est bon de garder : notre admirable langue, en l'enrichissant au besoin de mots étrangers, mais en tâchant de la préserver ou de la purifier de l'argot, des anglicismes, des créolismes ; le souci de l'honneur, la délicatesse, le tact, les habitudes d'urbanité qui distinguaient nos ancêtres et qui semblent si près de se perdre ; et surtout les mœurs chrétiennes, l'esprit chrétien, la fidélité à l'Église dont notre ancienne patrie était la fille aînée. — Tout cela est bien à nous ; c'est le patrimoine dont la conservation nous a été garantie, non par la France, mais par l'Angleterre, et c'est pourquoi nous devons non seulement être de loyaux sujets anglais, mais devenir de bons citoyens britanniques. — Sans rien sacrifier de la nôtre, apprenons à parler la langue de notre métropole ; étudions ses institutions, rendons-nous compte des qualités de son peuple et de son gouvernement ; admirons ce qui mérite d'être admiré, imitons ce qui est à imiter. Les Anglais se moqueraient de nous si nous disions que nous sommes ou voulons être Anglais. Mais ils nous estimeront et sympathiseront avec nous quand ils verront que nous leur rendons une entière justice et que nous aspirons à pratiquer les vertus civiques de la même manière qu'ils le font eux-mêmes. — En prenant ainsi à deux grandes nations ce qu'elles ont de meilleur, en même temps qu'ils s'efforceront d'éviter leurs défauts, les Mauriciens se créeront un caractère à part, original et fort, qui leur permettra d'occuper une place honorable dans la fédération de peuples formant l'Empire Britannique. — En même temps, ils se rendront aptes à remplir le rôle vraiment remarquable que la Providence leur a assigné, à exercer un apostolat social et civilisateur sur les populations qui, avec une prépondérance numérique de plus du double, sembleraient devoir les étouffer. — Il s'agit moins ici d'innover que de continuer, de rester fidèles aux traditions de bonté et de justice que les colons d'autrefois, les familles qui ont fait souche, nous ont léguées.

LE CŒUR DES JEUNES CHEZ LES CANADIENS FRANÇAIS (Article de M. l'abbé Lionel Groulx, du Collège de Valleyfield, dans la *Revue de la Jeunesse* de Paris, 25 janvier 1910). — Bien que cet

article ait été signalé déjà dans la presse canadienne, je me fais un devoir de le mentionner ici. M. l'abbé Groulx est un de nos travailleurs d'avenir. Son article à la *Revue de la Jeunesse* est très sérieusement pensé et fort bien écrit. Il fait honneur aux Canadiens. C'est de l'âme canadienne encore que parle M. Groulx à ses lecteurs de France, mais de l'âme des jeunes, et il en dit beaucoup de bien. Il fait des réserves cependant et il explique certaines attitudes. Pourquoi, par exemple, nos jeunes Canadiens catholiques ne mettent-ils pas à l'affirmation de leur foi la même crânerie que savent y mettre les Français et les Belges ? Déjà, il y a quinze ans, j'avais entendu le regretté Mgr Fabre nous dire au Grand-Séminaire de Montréal : " Nous, Canadiens, nous ne souffrons pas assez pour la foi, c'est ce qui fait que nous sommes moins vaillants qu'ailleurs ". La page de M. l'abbé Groulx, que nous voulons citer ici, est un très beau commentaire de la parole de l'évêque défunt — que du reste il n'a sans doute pas entendue lui-même ?

Un fait qui ne manquerait point de frapper un catholique de France ou de Belgique assistant à l'un de nos congrès, c'est le tempérament apporté par nos jeunes à l'expression de leur foi et de leurs sentiments religieux. Il se peut que la foi et la piété ne soient ni moins vives ni moins profondes au cœur du jeune Canadien français, mais il subit, quand il parle en public, je ne sais quelle pudeur à rebours, quelle subtilité de respect humain — oserai-je le dire ? — qui le fait s'embarrasser de périphrases, de circonlocutions et comme d'une sorte de terminologie laïque. Qu'il est loin de là belle franchise, de la simplicité nette et ouverte de vos jeunes, prononçant avec un accent si convaincu et si émouvant les noms de la piété, de la prière, de la grâce, de la communion, de la sainte Vierge, de Notre-Seigneur Jésus-Christ, tous ces vocables enfin qui sembleraient pour nos jeunes appartenir à la langue mystique et qu'ils conçoivent à peine sur d'autres lèvres que celles du prêtre.

Où donc irons-nous chercher la raison de cet état de chose ? Sera-ce dans le levain de laïcisme qui fermente chez nous un peu au fond de toutes les âmes ? Serait-ce que le jeune Canadien français, novice encore de l'apostolat, ne saurait aller jusqu'au bout de sa foi et de sa charité ? Serait-ce enfin qu'on porte-

rait à l'Église un amour de tête plus que de cœur ? La raison elle est là peut-être ; mais elle est surtout ailleurs, et elle tient à des causes indépendantes de nos volontés ! L'Église n'a pas encore au Canada l'auréole fascinatrice d'une persécutée, pas même celle d'une combattue à visage découvert. Il manque à nos jeunes catholiques d'avoir bataillé, d'avoir souffert pour leur foi. Seul le sacrifice à une grande cause peut creuser l'âme aux grandes profondeurs. Et si nos jeunes gens n'ont point dans l'âme la fleur exquise d'idéalisme et de générosité des jeunes de France et de Belgique, c'est qu'ils n'ont point essuyé comme eux le feu purifiant de la bataille et de la souffrance.

Que leur œuvre néanmoins ne leur inspire pas les plus belles formes de dévouement, c'est ce qu'il ne faudrait point se hâter d'affirmer. S'il n'est pas au monde de beauté morale plus séduisante que la beauté de l'adolescent apôtre, il faut dire que nos jeunes gens de collège en sont noblement auréolés. C'est là, dans l'action sur leurs camarades, dans l'orientation de leurs efforts, de leur conduite, de leurs écrits, de leurs pratiques religieuses vers l'élévation de l'idéal écolier, dans la conscience acquise chaque jour du retentissement de toute leur vie dans la vie morale de la communauté, qu'ils développent chez eux les vertus premières de tout apôtre : le zèle des âmes et le sens social.

Elie-J. AUCLAIR,

Secrétaire de la Rédaction.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

X LES FÊTES DE L'HOTEL-DIEU, par M. l'abbé Elie-J. Auclair (plaquette 8 x 5 p., 194 pp., Arbour & Dupont, Montréal, 1909).

On s'étonnerait que la plume agile de l'abbé Auclair se soit mise en si grands frais de coquetterie pour confier au public le secret de la chose la plus simple du monde : un jubilé monastique. On reprocherait même à l'auteur d'avoir torturé le dictionnaire au point d'y trouver, pour *jubilant* (39), un sens tout spécial et inconnu. On lui dirait encore que la loi des *qui* et des *que* n'autorise pas un amalgame comme celui-ci : " Mgr Bourget, qui avait vécu avec Mgr Lartigue, dont il fut le secrétaire, à l'Hôtel-Dieu même, qui fut comme le berceau de l'évêché de Montréal, avait reçu là le diaconat en 1821 et la prêtrise en 1822 (24) ”.

Ce sont là efforts exagérés peut-être d'un écrivain en veine de trop bien dire. Comme cela compte peu si l'on songe à la grandeur du sujet qu'il chante ! Sous le couvert d'une fête monastique, c'est bien le premier épisode d'une épopée nationale qu'on a voulu et qu'on eut raison de célébrer. En exaltant l'œuvre plus que deux fois centenaire de Jeanne Mance, on évoquait par là même le long enfantement de notre colonie dans le sacrifice, la douleur et le don de soi.

Jeanne Mance et les Religieuses Hospitalières de 1659 constituent le noyau primitif d'où ramifia une partie de notre province. Par leurs soins furent conservés à la patrie une foule de colons qui la peuplèrent, la défrichèrent et la défendirent contre les invasions. Leur amour de Dieu, entretenu par l'esprit de prière, fut le ciment où se solidifia l'union même des colons. Jeanne Mance apparut ainsi et à la fois la sœur de charité qui guérit les corps et sauve les âmes, la Jeanne d'Arc assez guerrière pour conserver ou rendre au roi son domaine, la mère enfin qui considère comme ses enfants tous ceux qui peinent et tous ceux qui souffrent.

Tout cela, le bronze du sculpteur Hébert le chante éloquentement, la plaquette de l'abbé Auclair le développe d'une manière intéressante et les discours des orateurs le redisent chaudement.

C'est pourquoi tous ceux pour qui nos origines ne sont pas lettre close

devront lire le volume nouveau. Ils y assisteront, sans effort, au drame de dévouement qui eut pour théâtre, depuis 1644 à nos jours, les flancs du Mont-Royal. Ils en trouveront les scènes diverses commentées et expliquées minutieusement. Ils se sentiront pressés de réclamer à notre gouvernement provincial la création du bureau de renseignements que leur suggèrera le discours de M. le Dr Hervieux (79, 183).

En tout cas, ils admireront comment l'abbé Auclair a su mettre au point, avec une délicate franchise, certaine affirmation incomplète (78). Peut-être même prendront-ils la résolution de prêter une oreille moins docile aux insinuations malveillantes des adversaires de nos communautés. Ils loueront au contraire leur œuvre éminemment nationale et s'efforceront d'y coopérer par leur appui matériel autant que moral.

E. C.

* * *

LES SYNDICATS PROFESSIONNELS FÉMININS, par Ludovic de Contenson, 1 vol. in-16 de 64 pages (Collection *Science et Religion* no 548). Prix : 0 fr. 60. Bloud et Cie, éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, Paris (VIe). En vente chez tous les libraires.

Ce volume est une intéressante contribution à l'étude du problème social féminin.

M. de Contenson nous apporte une solution, qui, pour n'être pas la seule possible, est à son avis l'une des plus efficaces : c'est la création des syndicats féminins strictement professionnels.

* * *

LE SENS CATHOLIQUE. — Conférences données à l'Institut catholique de Paris par H. Couget, chanoine honoraire de Paris. 1 vol. in-16 de 128 pages (Collection *Science et Religion*, no 518-519). Prix : 1 fr. 20. Bloud et Cie, éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, Paris (VIe). En vente chez tous les libraires.

Le devoir actuel des Catholiques, tel est l'objet des Conférences que M. l'abbé Couget fut amené à donner à l'Institut catholique de Paris, pendant le Carême de 1908 et dont la réunion forme le présent volume.

Il ne s'agit pas des devoirs ordinaires, qui obligent en tout temps les chrétiens, mais des devoirs particuliers, nécessités par les circonstances actuelles. Ce livre, bien pensé en général et bien écrit, manque parfois de précision et accuse en certaines pages un découragement que les événements sont loin de justifier.

* * *

LES JOIES DU CÉLIBAT, par M. Aigueperse et Roger Dombre. Un vol. in-16. Prix : 3 fr. 50. Librairie Plon-Nourrit et Cie, 8, rue Garancière, Paris, 6e.

Histoire simple et vraie de deux nobles cœurs que les hasards de la vie cruelle, la volonté de la famille, ont séparés à l'âge des illusions, et qui se rapprochent plus tard, hélas trop tard ! à l'âge des abdications définitives. Le bonheur que Robert de Génissé et Marise de Lindau ont presque touché de la main, sans l'atteindre, ils le réaliseront pour leurs enfants d'adoption. Le frais roman de leur jeunesse aura ainsi son dénouement à côté d'eux, mais par eux. Touchant sacrifice qui ne va point sans de mélancoliques retours vers le passé et que récompense la joie exquise d'une paternité et d'une maternité d'élection. Les auteurs, à l'aide d'une série d'aveux et de confidences épistolaires, ont fort joliment rendu les nuances de sentiments qui mènent leurs personnages de l'acceptation stricte de leur solitude au dévouement méritoire et fécond par un chemin où chaque pas est un enchantement.

* * *

JOSEPH-ÉMILE POIRIER. — *Les arpens de neige*, roman canadien avec une préface de M. Adjutor Rivard, secrétaire de la Société du Parler français au Canada. Un vol. in-16 de XII-368 pages : 3 fr. 50. Nouvelle Librairie Nationale, 85, rue de Rennes, Paris.

Au Canada, comme en bien d'autres points de la terre, la période héroïque est désormais close. Il pouvait donc être intéressant d'en fixer sous une forme saisissante la phase suprême qui est aussi la plus obscure : le soulèvement des Bois-Brûlés. C'est ce que l'auteur des *Arpens de neige* a tenté dans ce roman historique où se trouvent retracés les épisodes de l'insurrection de 1886.

L'héroïque Riel, le chef des métis français dans cette lutte pour l'indépendance, a été assez discuté ; M. Poirier n'ignore rien de ce qui a été écrit, soit

pour, soit contre lui ; il a puisé, pour la documentation de son ouvrage, aux meilleures sources anglaises, canadiennes et françaises ; c'est en toute connaissance de cause qu'il a écrit *Les arpentés de neige*. S'il lui est arrivé de traiter certains détails en romancier, il a, du moins, pris bien soin de subordonner, d'une façon générale, la fiction romanesque à la vérité historique.

* * *

CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME DE PARIS. -- *Exposition de la morale catholique. Carême 1909. — VII. La loi.* Conférences et Retraite, par le chanoine E. Janvier. 1 vol. in-8 écu, 4 fr. P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6e).

M. le chanoine Janvier, suivant avec une scrupuleuse fidélité le plan de la théologie morale de saint Thomas (Ia IIae), a traité cette année devant son immense auditoire la question de la loi. La loi est la première des causes extérieures à l'homme qui sont destinées à aider sa liberté dans la conquête de la Béatitude. La loi est l'œuvre de la raison libre, pure, toute-puissante ; elle ne peut avoir pour auteur que celui qui possède l'autorité légitime ; elle ne peut avoir pour but que le bien de la société.

De ces principes de la question, lumineusement expliqués dans sa première conférence, M. le chanoine Janvier tire, dans les trois conférences suivantes, d'éloquents commentaires sur la loi éternelle, la loi par essence, la loi "du gouvernement dont Dieu est à jamais le chef unique et qui préside aux mouvements et aux transformations de l'univers" ; sur la loi naturelle, "première manifestation au dehors de la loi proclamée dans l'éternité, première communication de la raison infinie à l'être fini, premier écho en nous des desseins de Dieu sur nous" ; sur la loi humaine enfin qui est notre part dans le gouvernement de la création, et le moyen par lequel la Providence "confie aux sociétés le soin d'achever son œuvre législative et de chercher à la clarté de leur raison leur propre prospérité".

Vient alors, dans les deux conférences finales, un rapprochement d'un extrême intérêt et d'une étonnante richesse de détails entre la loi juive, qui, "de toutes les lois du passé, se détache comme la plus puissante, dans l'ordre religieux et l'ordre social", et la loi chrétienne, qui la domine d'une transcendance divine.

La vertu bienfaisante de la loi, le pouvoir de punir qu'elle comporte,

L'obligation qu'elle fait à la conscience lorsqu'elle est juste, la désobéissance qu'elle nécessite lorsqu'elle est injuste, tels sont les sujets que l'orateur de Notre-Dame a traités au cours de la retraite pascale. Il l'a terminée, comme chaque année, dans l'instruction du Vendredi-Saint, par une application à la Passion du Sauveur de la doctrine exposée pendant la station.

Comme de coutume aussi, des appendices très documentés terminent le volume, qui font ressortir avec évidence l'insuffisance, le vide et forcément aussi l'absurdité de certaines théories qui prétendent aujourd'hui à la succession non ouverte du reste, de la vérité catholique.

* * *

SAINT JOSEPH dans la vie de Jésus-Christ et dans la vie de l'Eglise, par le R.

P. M. Meschler, S. J. 1 vol. in-12 écu, 1.00. P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6e).

Ce n'est pas un *Mois de saint Joseph* que l'auteur a voulu nous donner, mais une étude sur la vie du glorieux Patriarche. L'auteur, dans une première partie, commente les quelques textes de l'Evangile qui se rapportent à saint Joseph.

Dans une seconde partie, l'auteur étudie la vie de saint Joseph dans l'Eglise.

* * *

AU LENDEMAIN DU GRAND JOUR. — Méditations des jeunes persévérants, par Mme Fernand Nicolay. In-32, cadres rouges, 1.50. P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6e).

Chrétienne zélée et mère dévouée, l'auteur de ce volume, sachant ce qu'il se livre parfois "au lendemain du Grand Jour" de luttes intimes dans ces chères âmes si débordantes de l'ardent désir de vivre, a voulu démontrer comment il était à propos d'intervenir alors avec toute son affection, sa foi et son expérience pour orienter l'ignorante faiblesse vers les hauts sommets de la vie chrétienne—et, les gardant de la religiosité inagissante, les préparer sans mysticité aux nobles luttes de l'âme pour l'idéal, l'apostolat et le sacrifice.

* * *

INTRODUCTION À LA VIE DÉVOTE DE SAINT FRANÇOIS DE SALES, par l'abbé Fernand Boulenger, Maître de Conférences à la Faculté libre des Lettres de Lille.—Texte intégral, publié d'après l'édition de 1619, précédé d'une étude sur la Philothée de saint François de Sales, avec une préface de Mgr Baunard. In-12, 3 fr. 50 ; sur papier de luxe, un bel in-8, 5 fr. Ancienne Librairie Poussielgue, J. de Gigord, éditeur, 15, rue Cassette, Paris.

Cette nouvelle édition s'adresse au grand public, à celui-là même pour qui l'Introduction à la Vie dévote fut écrite, c'est-à-dire surtout aux personnes qui vivent dans le monde et aux gens mariés ; et c'est pourquoi M. Boulenger a cru devoir publier le texte dans son intégrité. On lui saura gré d'avoir rendu accessible à tous ce que Mgr Baunard, dans sa lettre à l'éditeur, nomme un " admirable chef-d'œuvre de saine, haute, forte et douce spiritualité " ; on lui saura gré aussi d'avoir montré, dans l'étude préliminaire qu'il consacre à la Philothée de saint François de Sales, à Mme de Charmois, quelle fut l'origine de ce livre d'or, et comment il répond aux besoins moraux et spirituels de la société mondaine de tous les temps.

* * *

VIE DE LA BIENHEUREUSE MARGUERITE-MARIE ALAOCQUE, de l'Ordre de la Visitation Sainte-Marie, publiée par le Monastère de Paray-le-Monial. Un beau volume in-12, 2 fr. 75. Ancienne Librairie Poussielgue, J. de Gigord, éditeur, 15, rue Cassette, Paris.

Les âmes religieuses et les âmes chrétiennes du monde aimeront ce livre écrit dans le milieu où a vécu Marguerite-Marie, à l'aide des documents originaux, et, comme dit Mgr de Nevers, avec la " mentalité visitandine ". La probité historique d'une part, et de l'autre le langage et la pensée de la bienheureuse font le charme et la valeur de cette œuvre.